

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 25 AVRIL 2023

Présent-e-s :

M. Sylvain DUPRAZ, Président

Mme Alexandra SAAS, Vice-présidente

Mme Nathalie RUEGGER, Secrétaire

M. Laurent SEYDOUX, Vice-secrétaire

M. Philippe ROCHETIN, Membre du Bureau

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

Mmes Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Barbara SOULIER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Roberto DI GIORGIO, Cédric EPENY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Nicolas LENOIR, Christophe REVERSY, Maxime ROHMER, Marco SOLARI, Denis THORIMBERT, Laurent ULRICH et Barthélémy VON HALLER, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Mario RODRIGUEZ, Maire

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative, Mme Glenna BAILLON, Conseillère municipale, MM. Luis BRUNSCHWEILER, Conseiller municipal

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

ORDRE DU JOUR :

- 1. Prestation de serment d'un nouveau membre du Conseil municipal**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2023**
- 3. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 4. Communications du Conseil administratif**
- 5. Rapports des commissions**
 - a) Sports du 16 mars**
 - b) Culture du 27 mars**
 - c) Finances du 30 mars**

- d) **Conjointe Environnement et infrastructures, Sociale et enfance et Finances du 3 avril**
- e) **Sociale et enfance du 6 avril**
- f) **Sécurité du 24 avril**

6. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) **D 92-2023 R : Crédit d'engagement de 235 000 F pour des réfections et acquisitions diverses pour le centre sportif des Cherpines à Plan-les-Ouates.**
- b) **D 99-2023 R : Crédit d'engagement de 510 000 F destiné à la réalisation du réaménagement de la Promenade Tordue, parcelle N° 4'434 à Plan-les-Ouates.**
- c) **D 101-2023 R : Crédit d'engagement de 52 600 000 F pour la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates.**
- d) **D 100-2023 P : Crédit d'engagement de 550 000 F pour la réalisation de travaux d'optimisation énergétique des chaufferies et de mise en place de Certificats Energétiques Cantonaux des Bâtiments (CECB) des immeubles du patrimoine administratif (PA) de la Commune de Plan-les-Ouates.**
- e) **D 102-2023 P : Crédit d'engagement complémentaire de 40 500 F pour la réalisation du concept communal de gestion des déchets – étape IV, à Plan-les-Ouates.**
- f) **D 103-2023 P : Crédit d'engagement de 100 000 F pour la réalisation de la première phase de déploiement d'un réseau public de points de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la Commune de Plan-les-Ouates.**
- g) **D 104-2023 P : Crédit d'engagement complémentaire de 140 000 F pour la réalisation des travaux d'assainissement et de transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates.**
- h) **D 105-2023 P : Crédit d'engagement de 400 000 F pour la réalisation de travaux d'optimisation énergétique des chaufferies et de mise en place de Certificats Energétiques Cantonaux des Bâtiments (CECB) des immeubles du patrimoine financier (PF) de la Commune de Plan-les-Ouates.**
- i) **D 106-2023 P : Crédit d'engagement de 270 000 F pour l'étude en vue de la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble F de la pièce Ea du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates.**
- j) **D 107-2023 P : Crédit d'engagement de 260 000 F pour l'étude en vue de la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble B de la pièce Eb du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates.**
- k) **D 108-2023 P : Crédit d'engagement complémentaire de 501.40 F pour l'acquisition d'un lot de PPE dans l'immeuble « Skylab », d'une surface brute de plancher de 200 m2 à Plan-les-Ouates, en vue d'y installer la centrale de mobilité et de créer une surface de bureaux.**
- l) **D 109-2023 P : Approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2022 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre.**

7. Questions

8. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

M. Sylvain Dupraz, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue aux Conseillers administratifs, aux Conseillers municipaux, ainsi qu'au nombreux public. Il excuse les absences de Mme Monbaron, Conseillère administrative, Mme Baillon, Conseillère municipale et M. Brunschweiler, Conseiller municipal. Il annonce que M. Lenoir rejoindra la séance plus tard.

1. **PRESTATION DE SERMENT D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Président demande à l'assistance de se lever. Il donne alors lecture de la prestation de serment :

« Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et Canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer ».

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande à M. Maxime Rohmer, du groupe Les Verts, de lever la main droite et de répondre par les mots :

'Je le jure' ou 'Je le promets'.

M. Maxime Rohmer prête serment en déclarant : 'Je le promets', sous les applaudissements de l'assistance.

2. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MARS 2023**

Mme Saas demande que la dénomination « vice-président » qui la concerne soit mise au féminin.

M. Favre constate que seule la Turquie figure au point 3.7 (subvention la Chaîne du Bonheur pour venir en aide aux victimes du séisme). Il souhaite que la Syrie soit également mentionnée.

Ce procès-verbal ne suscite aucune autre remarque, ni correction et sera corrigé conformément à ces remarques.

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2023 est approuvé par 19 oui et 2 abstentions, sous réserve des modifications demandées.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

3.1 Délai référendaire

Le Président précise que le délai référendaire des délibérations qui seront votées ce soir débutera le 4 mai et s'achèvera le 12 juin 2023.

Le Président signale que M. Buchs a envoyé un mail concernant le Plan mobilité seniors. Ce dernier informe qu'une séance aura lieu courant mai à la salle communale. Les intéressés peuvent s'y inscrire.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leurs dicastères respectifs.

4.1 Abonnements TPG

M. Rodriguez annonce que 81 abonnements juniors ont été délivrés en mars 2023, contre 23 en mars 2022, ainsi que 167 abonnements adultes, contre 14 en mars 2022 et 67 abonnements seniors contre 48 en mars 2022.

4.2 Triple inauguration

M. Rodriguez annonce une triple inauguration le 29 avril prochain à 10h30, pour le square des footballeurs, les bancs de la place du chemin de Vers et le chemin de Vers. La manifestation sera suivie d'un cocktail ouvert à la population.

4.3 Soirée pour les concierges

M. Rodriguez annonce une soirée demain 24 avril pour les concierges de l'ensemble des bâtiments de la commune. Cette action a été menée conjointement par le service de l'Action sociale et celui de l'Environnement et des espaces verts. Cet événement permettra de développer les liens sociaux entre les concierges et les habitants.

4.4 Baraque à Thomas

M. Rodriguez informe que la Baraque à Thomas a un nouvel exploitant, qui commence son activités ces jours. L'offre sera un peu plus large en termes de nourriture.

4.5 Distillerie

M. Rodriguez annonce que les travaux vont bon train. La démolition est quasiment achevée. La reconstruction démarrera fin mai et les utilisateurs pourront réintégrer les locaux.

4.6 Action prévention santé

M. Magnin annonce une nouvelle action pour la prévention de la santé le 3 mai prochain. Différents tests seront proposés (ouïe, prise de tension, diabète, MST, etc.). Ce projet est issu d'une motion déposée par M. Haas, que le Conseil municipal avait refusé. M. Magnin a dès lors imaginé un projet plus large, qui verra donc le jour le 3 mai, sur la place des Aviateurs, de 11h à 18h.

4.7 Visite de la Mairie pour les 7P

M. Magnin annonce que les 7P sont invités à visiter la Mairie les 16, 22, 30 mai et 2 juin prochains. Il s'agit des 7 ou 8 classes de la commune. Les Conseillers municipaux sont également invités à participer pour accompagner les élèves.

4.8 Fête des écoles

M. Magnin annonce que la Fête des écoles est en préparation, cette année avec un nouveau mandataire. Un système différent sera mis en place pour la vaisselle ; en effet, la loi nous oblige désormais à utiliser de la vaisselle lavable. Chaque élève recevra un porte-gourde en tissu ; ils pourront venir avec leur propre gourde et la remplir à volonté.

4.9 Camps et sorties scolaires

M. Magnin informe qu'une nouvelle législation régit les prises en charge des camps et sorties scolaires. Au niveau primaire, elles devront être financées par les Communes, et par le Canton au niveau du cycle d'orientation. Cette mesure a un effet rétroactif, ce qui augmente légèrement le budget. Il s'agit d'une loi suisse, pour une école totalement gratuite, alors qu'une participation était demandée aux parents jusqu'à maintenant.

4.10 Centre aéré de Pâques

M. Magnin se réjouit du parfait déroulement du centre aéré de Pâques, qui affichait complet. C'est la première fois que le JAPLO en organisait un à Pâques et cela répond aux besoins des familles.

4.11 Nouveau centre aéré d'été

M. Magnin annonce qu'un nouveau centre aéré sera organisé cet été dans le quartier de la Chapelle – les Sciers, en collaboration avec Lancy et en lien avec la Boîte, qui est le lieu pour les 6-12 ans dudit quartier.

4.12 On Stage

M. Magnin rappelle que le projet On Stage a eu lieu en mars. C'est une nouveauté. L'objectif est d'amener les élèves scolarisés dans la commune dans les entreprises. 550 jeunes ont été déplacés, avec l'accord des directions d'école et des entreprises et la collaboration des enseignants. Les jeunes avaient le choix des entreprises à visiter. Les ateliers organisés à l'espace Vélodrome se sont parfaitement déroulés. Les retours sont très positifs et la manifestation sera probablement reconduite tous les 2 ans.

4.13 Evénements culturels

M. Magnin rappelle que le Festival du film vert organisé par la FIFDH s'est terminé, et PLO était partenaire. Danse en famille a eu lieu à l'arcade Pierrablanca aux Sciers. Le week-end musical a réuni 39 jeunes musiciens et musiciennes. Le festival la Cour des Contes commencera le 4 mai pour 10 jours. La programmation de la fête de la Musique est faite ; celle-ci aura lieu le 23 juin. La triple inauguration mentionnée par M. Rodriguez sous le point 4.2 aura lieu le 29 avril prochain à 10h30 et M. Magnin aura l'occasion de donner tous les détails sur place.

4.14 Nouvelle responsable du service culturel

M. Magnin annonce que la nouvelle responsable du service culturel prendra ses fonctions le 2 mai prochain. Il s'agit de Mme Carine Delorme, qui habite dans la commune.

4.15 2^{ème} édition de Autour du Temps

M. Magnin annonce que cette 2^{ème} édition est en préparation. Elle aura lieu du 12 au 14 octobre 2023. Contrairement à la 1^{ère} édition où nous avons dû chercher les entreprises, celles-ci viennent maintenant à nous et toutes celles qui avaient participé réitérent leur engagement.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

(Ndlr : Ces rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal - annexes a à e)

a) Sports du 16 mars

Mme Dubois donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Culture du 27 mars

En l'absence de M. Lenoir, **Mme Rüegger** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Finances du 30 mars

M. Reversy donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) Conjointe Environnement et infrastructures, Sociale et enfance et Finances du 3 avril

M. Thorimbert donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) Sociale et enfance du 6 avril

M. di Giorgio donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

f) Sécurité du 24 avril

Mme de Mitri donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

a) D 92-2023 R : Crédit d'engagement de 235 000 F pour des réfections et acquisitions diverses pour le centre sportif des Cherpines à Plan-les-Ouates

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 92-2023 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 14 mars 2023. Cette délibération a été renvoyée en commission Sports qui, dans sa séance du 16 mars 2023, a préavisé favorablement à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances, qui a également émis un préavis favorable à l'unanimité dans sa séance du 30 mars 2023.

En l'absence d'intervention, **le Président** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 92-2023 R par 21 voix, soit à l'unanimité des présents.

b) D 99-2023 R : Crédit d'engagement de 510 000 F destiné à la réalisation du réaménagement de la Promenade Tordue, parcelle N° 4'434 à Plan-les-Ouates.

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 99-2023 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 14 mars 2023. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 3 avril 2023, a préavisé

favorablement avec 3 oui et 4 abstentions, ainsi qu'en commission Finances, qui a également émis un préavis favorable à l'unanimité dans sa séance du 30 mars 2023.

M. Rodriguez observe que cette délibération a suscité de longues discussions en commission Environnement et infrastructures. Il rappelle que la Promenade tordue fait partie du squelette de mobilité douce entre les Cherpines et les Sciens, comme l'indique aussi le PDCom que cette commission a traité lors de sa séance du 7 mars 2022. Celle-ci n'avait apporté aucune remarque à ce sujet. Le projet relatif à cette Promenade tordue a été passé au crible par HAU, comme nous le faisons habituellement pour s'assurer de la compatibilité pour les PMR. En outre, il ne s'agit pas seulement d'un projet de mobilité douce, mais aussi paysager et environnemental pour favoriser la biodiversité. En effet, de nombreuses plantations d'arbres sont prévues, dans le respect de l'arborisation existante. Le service Environnement et espaces verts a été largement impliqué dans le projet. Lorsque la route de St-Julien sera réaménagée, le trafic cycliste de transit, actuellement sur les différents mails, sera naturellement déplacé sur cet axe. Une réglementation sera possible. Actuellement, la législation est encore en cours de discussion et d'ici un an ou deux, l'ordonnance sera modifiée pour réserver des voies au trafic non motorisé. L'aménagement prévu de la Promenade tordue peut paraître aujourd'hui un peu minimaliste à certains par rapport à la cohabitation cycles-piétons. Il faut néanmoins se souvenir qu'il s'agit d'une phase transitoire, par rapport à la route de St-Julien et à la législation qui va évoluer.

M. Rodriguez demande au Conseil Municipal de voter cette délibération, qui permettra de résoudre la problématique de cohabitation cyclistes-piétons, qui dure depuis longtemps, en étant également un projet environnemental sur l'un des segments du squelette de mobilité douce.

M. Thorimbert informe qu'il s'est abstenu lors du vote en commission. Il pense en effet que l'aménagement prévu ne résoudra pas le problème de cohabitation entre les piétons, les cyclistes, les poussettes et les PMR. La pacification de cette cohabitation dépend beaucoup du comportement des cyclistes. Pour cette raison, il s'opposera à ce projet. Il préfère attendre l'aménagement de la route de St-Julien. D'autre part, des mesures pourraient être prises immédiatement, pour interdire certains comportements et des contrôles par la police municipale pourraient être prévus. Le montant pour un aménagement provisoire est très élevé. Les problèmes de cohabitation se retrouvent également sur les différents mails.

M. Favre pense également qu'il faut reporter ce projet pour trouver de meilleures solutions. C'est pourquoi il ne votera pas non cette délibération.

M. Gillet demande si le Conseil administratif a une certaine visibilité sur le réaménagement de la route de St-Julien, en termes de délais. Il rappelle qu'un précédent projet sur la Promenade avait déjà été refusé, pour attendre ce réaménagement, qui entraînera peut-être un changement d'habitudes. La route de St-Julien reste la voie la plus directe. Une signalisation pour limiter la vitesse des cyclistes pourrait être mise en place sur la Promenade tordue, en attendant. Si le réaménagement de la route de St-Julien devait prendre 5 ou 10 ans, celui de la Promenade tordue aurait tout son sens. Il s'agit quand même d'un bon projet.

M. Rodriguez répond que la 1^{ère} phase de réaménagement de la route de St-Julien, entre la route du Camp et le chemin de Vers, était prévue pour la fin 2023. Mais les enquêtes publiques ont enregistré des oppositions. La 2^{ème} phase était pour 2024 et la 3^{ème} pour 2025 (Chevaliers-de-Malte jusqu'à la route du Vélodrome). Les travaux auraient donc déjà dû démarrer.

M. Rodriguez ajoute que la police municipale fait des contrôles pour vérifier que les moteurs des vélos électriques sont éteints. Souvent, les personnes qui ont des 45 km/h sont d'anciens automobilistes. A vélo, ils ont l'impression d'une liberté retrouvée. Et ce sont souvent ces

personnes qui ne respectent pas la réglementation et provoquent des problèmes. Les panneaux indiquent très clairement ce qui est permis et ce qui ne l'est pas à l'entrée de chaque mail.

M. Magnin rappelle que la motion qui avait été refusée étant d'environ CHF 700'000.-, et ne prévoyait pas les aménagements paysagers ni la connexion sur le chemin de Vers. Le refus avait été principalement motivé par le coût. Les choses ont évolué, notamment avec les vélos 45 km/h qui rendent la Promenade tordue de plus en plus dangereuse. Il convient de la sécuriser car elle constitue l'axe le plus naturel pour rallier le Bachet à Plan-les-Ouates. Il trouve fâcheux de ramener le trafic cycliste sur la route de St-Julien, notamment à cause du giratoire après la sortie de la route du Camp. Pour CHF 510'000.-, la Promenade fera 4m de large et sera beaucoup plus sûre. Ce prix est raisonnable, pour une solution raisonnable, à faire indépendamment des travaux de la route de St-Julien. Pour ces raisons, le Conseil Administratif conseille de voter cette délibération.

M. Lenoir rejoint la séance à 20h43

M. Solari comprend bien les différentes positions. Le problème à résoudre initialement, en 2017, était celui de la mobilité et de la cohabitation des différents usagers. L'idée était de créer une passerelle pour les vélos, séparée des piétons. Il estime que cet endroit doit être prioritairement réservé aux piétons, contrairement aux propos de M. Magnin. Il est important d'en faire un espace où on a envie de s'arrêter et convivial. Le projet répond quand même à un enjeu en lien avec la durabilité en créant un environnement favorable à la biodiversité. Sachant qu'une nouvelle législation obligera bientôt les vélos à transiter par la route de St-Julien, il conviendrait plutôt de régler la cohabitation entre les vélos et les voitures. Il propose d'amender ce projet de délibération en ajoutant au point 1 « destiné prioritairement aux piétons » et de modifier le règlement de la circulation dès l'aménagement de la route de St-Julien, dans le but de séparer les flux de circulation. Cela permet de faire quelque chose aujourd'hui, et de ne pas reporter encore le projet de plusieurs années.

Mme Saas s'est beaucoup exprimée en commission par rapport à cette délibération. Depuis qu'elle habite la commune, il est question de cette Promenade tordue. Le projet lui semble répondre à une demande citoyenne. Elle n'est pas en faveur de reporter le transit cycliste sur la route de St-Julien dans son état actuel, car c'est très dangereux. La solution proposée lui paraît satisfaisante, pour un prix raisonnable. Une réglementation stricte de la circulation est nécessaire et les usagers doivent prendre leurs responsabilités. En tant qu'élue, il est de sa responsabilité de répondre à la demande des habitants, qui réclament des solutions depuis des années. Pour ces raisons, elle soutiendra ce projet de délibération.

Mme Soulier apprécie le projet pour une meilleure cohabitation des usagers. Elle rebondit sur les propos de M. Solari. Les usagers ne sont en effet pas que des adultes. Il est inconcevable pour elle d'envoyer des enfants à vélo sur la route de St-Julien.

M. Rochetin constate après avoir écouté les différents points de vue que ce projet n'est pas fabuleux. Il convient de distinguer les personnes qui font du vélo pour le plaisir et ceux qui en font pour aller le plus vite possible. Ces derniers sont ceux qui ont des 45 km/h et qui peuvent donc aller sur la route de St-Julien. Ce projet devrait les dissuader à l'entrée de la Promenade tordue, avec de vraies contraintes. Dans ce cas, le projet est satisfaisant.

Mme Rüegger estime que ce projet est bien plus innovant que le précédent. Elle regrette cependant qu'on ne tient pas compte des différentes catégories de cyclistes. Ceux qui ont des vélos 45 km/h ne sont pas intéressés d'emprunter un chemin qui n'est pas en ligne droite, contrairement à ceux qui roulent plus lentement, parfois avec des enfants dans des vélos cargo. Il

n'est pas imaginable d'obliger ces derniers à emprunter la route de St-Julien, ni le rond-point pour rejoindre le Bachet. Elle demande aux Conseillers municipaux de tenir compte de ce fait, et de revoir leur position pour ceux qui sont contre le projet.

M. Reversy utilise personnellement un vélo 45 km/h, pour se déplacer d'un point A à un point B. Pour lui, la voie la plus directe est la route de St-Julien. Il pense que les autres usagers de 45 km/h préfèrent également éviter les mails et les petits chemins. Il convient en effet, comme il a été dit précédemment, de distinguer les différentes catégories de cyclistes, et des aménagements adéquats pourront empêcher les 45 km/h d'emprunter la Promenade tordue. Il demande s'il est possible, légalement, d'interdire la circulation aux vélos 45 km/h spécifiquement, et pas seulement de leur demander d'arrêter le moteur.

M. Rodriguez répond par la négative. La législation ne permet que d'interdire l'utilisation du moteur. Mais certaines ordonnances sont en cours de modification. Une idée serait de considérer la Promenade tordue comme un « parc » avec accès interdit aux 45 km/h.

M. Torri emprunte la Promenade tordue très régulièrement à vélo et il fait toujours très attention aux autres usagers, n'hésite pas à aller dans l'herbe pour croiser une poussette ou des piétons avec des chiens en laisse. Il pense qu'il est utopique cependant d'espérer un changement de comportement de certains autres cyclistes. Le projet présenté va dans le très bon sens et il est important de ne pas le reporter encore. Il encourage les Conseillers municipaux à voter cette délibération.

M. Favre constate que tous les arguments avancés, pour et contre, sont pertinents et convaincants. Ce projet est moins coûteux que le précédent, mais il est quand même de CHF 510'000.-. Nous ne pouvons dépenser un demi-million juste pour nous faire plaisir. Ce projet va dans le bon sens et il manque peu de choses pour qu'il soit parfait. Il préconise de le renvoyer encore une fois en commission pour l'affiner, et de ne pas attendre la fin des travaux de la route de St-Julien pour intervenir sur cette Promenade tordue. Il pense que le projet un peu revisité pourra convenir à tous et être accepté à la quasi-unanimité.

A la demande du **Président**, **M. Solari** confirme qu'il maintient sa proposition d'amendement pour ajouter au point 1 « destinée prioritairement aux piétons ». Il convient en effet de décourager l'utilisation du vélo sur ce parcours.

M. Rochetin estime qu'il ne faut pas interdire les vélos de manière générale, mais seulement ceux les cyclistes qui cherchent à se déplacer le plus vite possible.

M. Gillet remarque que cette phrase, si elle est ajoutée au point 1, ne changera rien au projet. Les plans sont déjà faits.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal l'amendement proposé pour ajouter au point 1 : « destinée prioritairement aux piétons ».

Le Conseil municipal refuse l'amendement pour ajouter au point 1 : « destinée prioritairement aux piétons », avec 14 non, 4 oui et 4 abstentions.

Le Président soumet maintenant au vote du Conseil municipal la proposition de renvoyer la délibération en commission.

Le Conseil municipal refuse le renvoi en commission de la délibération D 92-2023 avec 18 non, 1 oui et 3 abstentions.

Le Président soumet dès lors cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 92-2023 R par 18 voix pour et 4 voix contre.

M. Rodriguez remercie les Conseillers municipaux et se réjouit d'aller de l'avant avec cette Promenade tordue. Il a bien entendu les propositions pour réduire les entrées et ne pas favoriser le parcours pour les vélos rapides.

c) D 101-2023 R : Crédit d'engagement de 52 600 000 F pour la réalisation du groupe scolaire du Rollet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates.

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 101-2023 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 14 mars 2023. Cette délibération a été renvoyée en commission conjointe Environnement et infrastructures et Sociale et enfance et Finances qui, dans leur séance du 3 avril 2023, ont préavisé favorablement par 7 oui et 1 abstention.

Mme de Mitri souhaite qu'un préau couvert soit ajouté, pour éviter les problèmes qu'il y a eu à l'école du Sapay.

M. Magnin répond que les normes ne prévoient pas des surfaces importantes de préaux couverts, mais qui permettent d'accueillir les élèves et il faut tenir compte d'une partie des couloirs qui pourraient être utilisés. Il tient cependant compte de cette remarque.

M. Reversy rappelle que le Conseil municipal avait voté une motion pour débétonner les préaux de la commune et il semble que ce projet ne prévoit pas de préau débétonné.

M. Magnin répond qu'il ne s'agit pas de béton mais de brique, qui permet à l'eau de circuler et de s'écouler totalement. Des écoulements seront quand même installés. Pour des questions d'aération et d'éclairage, le gazon ne convient pas pendant les périodes humides et se transformerait en champ de boue, Un revêtement comme celui de la plaine de Plainpalais ne convient pas non plus parce que les enfants ramèneraient tout à l'intérieur ; le gravier pourrait être jeté sur les vitres. La brique s'est révélée être le meilleur compromis. Il s'agira d'une œuvre d'art qui viendra prendre place sur cette cour de récréation.

M. Reversy demande s'il n'y a aucune possibilité de prévoir plus de verdure.

M. Magnin répond que la question est étudiée depuis 2-3 ans et aucune solution satisfaisante n'a été trouvée.

En l'absence d'autres intervention, **le Président** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 101-2023 R par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

d) **D 100-2023 P : Crédit d'engagement de 550 000 F pour la réalisation de travaux d'optimisation énergétique des chaufferies et de mise en place de Certificats Energétiques Cantonaux des Bâtiments (CECB) des immeubles du patrimoine administratif (PA) de la Commune de Plan-les-Ouates.**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 100-2023 P (annexe 4), laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez précise qu'il s'agit ici du patrimoine administratif et qu'une autre délibération vise le patrimoine financier. Le patrimoine immobilier suisse représente environ 45% de la consommation d'énergie et 1/3 des émissions de CO₂ du pays. Nous avons depuis de nombreuses années fait en sorte de régler au mieux des chaufferies de nos différents bâtiments, par l'intermédiaire d'un chauffagiste qui intervient lors des changements de température. Il y a toujours un délai de latence et le réglage est plus difficile entre saison. Il convient aujourd'hui d'optimiser ces différentes chaufferies à l'aide de l'intelligence artificielle. Une box intelligente peut être installée qui permettra d'acquérir les données de la chaufferie et de paramétrer cette dernière en fonction de l'orientation du bâtiment notamment. Elle sera directement connectée à la station météo de l'aéroport. Cela permet une meilleure réactivité, avec des réglages toutes les 15 minutes. Ainsi, si par exemple on sait qu'il fera chaud dans 1 heure, il n'est plus nécessaire de lancer une augmentation de chauffage, Cette technologie est proposée par une startup genevoise qui a déjà installé environ 200 de ces systèmes, à Genève et en Suisse. Dans l'éventualité où ces installations ne fonctionnaient pas bien, elles pourraient être arrêtées par un simple bouton off. Le projet de délibération prévoit en outre la mise en place de certificats énergétiques cantonaux des bâtiments (CECB). Il s'agit d'une obligation légale. Ils permettent d'avoir la liste des mesures concrètes qui doivent être réalisées sur les bâtiments pour améliorer leur enveloppe thermique. Des subventions peuvent alors être demandées pour les améliorations. L'ensemble du projet est évalué à CHF 550'000.-, desquels il faut déduire les recettes estimées de CHF 85'800.- pour le programme éco21 des SIG et CHF 9'000.-pour la réalisation des CEB Plus par le Canton (certificats pour lesquels nous obtenons une subvention). Tous les détails pourront être exposés en commission si souhaité.

Le Président informe que le Bureau préconise un renvoi en séance des commissions Environnement et infrastructures et Finances de cette délibération.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet au vote le renvoi en commissions Environnement et infrastructures et Finances de cette délibération.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission Environnement et infrastructures et Finances du projet de délibération D 100-2023 P par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

e) **D 102-2023 P : Crédit d'engagement complémentaire de 40 500 F pour la réalisation du concept communal de gestion des déchets – étape IV, à Plan-les-Ouates.**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 102-2023 P (annexe 5), laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle qu'une délibération a été votée en 2015 pour réaliser un concept de gestion des déchets, soit une stratégie de disposition des différents écopoints sur l'ensemble du territoire. Différents travaux ont été réalisés, notamment la transformation de l'écopoint de

Champ-Joly 1 et la construction du point de récupération de Saconnex-d'Arve 2, etc. Celui de Milice 2 a été réalisé il y a quelques mois, dans le cadre de l'enveloppe de la délibération D 03A-2015 votée par le Conseil municipal le 8 décembre 2015, d'un montant de CHF 1'239'000.-. Nous avons dû faire face à l'augmentation du coût des matières premières et avons modifié quelque peu le projet pour ajouter des introductions d'alimentation dans les immeubles, ce qui entraîne un dépassement de CHF 40'400.-, dont environ CHF 8'506.- pour l'éclairage public, CHF 8'022.- pour la ligne électrique BT, CHF 8'470.- pour les différents honoraires et CHF 15'400.- pour les travaux complémentaires, pour un dépassement total arrondi de CHF 40'400.-.

Le Président informe que le Bureau préconise un vote sur le siège de cette délibération.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet au vote le principe de vote sur le siège de cette délibération, qui est accepté à l'unanimité, soit avec 22 oui.

Le Président soumet maintenant cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 102-2023 P par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

f) D 103-2023 P : Crédit d'engagement de 100 000 F pour la réalisation de la première phase de déploiement d'un réseau public de points de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la Commune de Plan-les-Ouates.

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 103-2023 P (annexe 6), laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez annonce que le Conseil administratif a élaboré une stratégie de déploiement d'un réseau public de points de recharge pour véhicules électriques. Une stratégie pour le domaine public est également prévue (patrimoine financier). Le Plan Climat Cantonal 2^{ème} génération 2030 demande la réduction du nombre de véhicules thermiques et le taux d'électrification du parc automobile genevois est fixé à 40% en 2030. Une convention d'objectifs a été signée entre le Canton et les SIG pour élaborer un déploiement de bornes électriques sur les domaines privés et publics sur l'ensemble des communes. Pour Plan-les-Ouates, cette convention estime que le nombre de véhicules électriques passera de 290 actuellement à 3'120 en 2030. Il y avait déjà 91 véhicules en 2021, ce qui montre une importante augmentation en 2 ans. 2 autres étapes viendront compléter cette 1^{ère} phase ultérieurement. Il existe différents types de bornes, celles à recharge ultra rapide (moins de 10 minutes), à recharge rapide et celles à recharge normale (jusqu'à 8 heures). Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'ordonnance fédérale sur la circulation routière permet de réaliser des bornes sur le domaine public. Nous avons mis en concurrence différents prestataires l'année dernière et il s'est avéré que le déploiement pourrait se faire avec SIG MOVE, qui compte actuellement le plus de points de recharge sur le réseau. La stratégie a été discutée avec les SIG et il en ressort 2 possibilités : l'acquisition de l'ensemble des bornes ou la mise leur mise à disposition. Dans ce dernier cas, le risque financier lié à l'évolution technologique est réduit. Les emplacements pour la 1^{ère} phase sont les suivantes : 6 bornes rapides près de la mairie, 6 bornes lentes au parking public du Vélodrome, 6 bornes rapides 2 bornes ultra rapides à la place des Aviateurs, et 6 bornes rapides à la place du chemin de Vers. Le coût d'installation de ces différentes bornes est arrondi à CHF 100'000.-, soit pour les travaux de génie civil (CHF 46'500.-), les marquages et signalisation (CHF 25'100.-), les frais administration (CHF 15'120.-). Les bornes elles-mêmes seraient installées par SIG MOVE.

Le Président informe que le Bureau préconise le renvoi de cette délibération en commission Environnement et infrastructures et Finances.

M. Seydoux se réjouit de ce projet qui va vraiment dans le bon sens. Il est facile pour les propriétaires de villas d'avoir une borne de recharge à la maison, mais c'est plus compliqué pour les locataires et les propriétaires d'appartements. Ce projet répondra à un besoin. Un critère important est le coût de la recharge. En tant que propriétaire d'un véhicule électrique, il constate que ces coûts varient du simple au quintuple. Il propose de mettre en place un système simple avec une carte de recharge connectée avec le compte personnel SIG de la maison. Les coûts de recharge seraient ainsi reportés sur la facture de consommation électrique domestique, avec le même prix au KWh. Les locataires ne seraient ainsi pas pénalisés par rapport aux propriétaires.

M. Favre demande s'il est possible d'installer une borne ailleurs qu'au centre de Plan-les-Ouates.

M. Rodriguez répond que c'est techniquement possible et cela serait fait dans la 2^{ème} phase du déploiement. Les étapes 2 et 3 prévoient l'installation de bornes dans les villages.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi en commissions Environnement et infrastructures et Finances de cette délibération

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commissions Environnement et infrastructures et Finances de la délibération D 103-2023 P par 22 voix, soit à l'unanimité.

g) D 104-2023 P : Crédit d'engagement complémentaire de 140 000 F pour la réalisation des travaux d'assainissement et de transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates.

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 104-2023 P (annexe 7), laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle que le Conseil municipal a voté en 2021 une délibération pour refaire le bâtiment du chemin de Vers 1, qui accueille la police municipale ainsi que le service constructions et aménagements. Il avait été question de végétaliser davantage l'ensemble de ces bâtiments et nous avons tenté de le faire dans le cadre du crédit octroyé à l'époque, mais cela s'est révélé impossible. C'est pourquoi le Conseil administratif présente aujourd'hui cette demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 140'000.- qui permettra d'arboriser et de végétaliser l'ensemble du site, conformément à la demande du Conseil municipal, et d'ajouter un hauban de protection devant le poste de la police municipale pour protéger de la pluie et du soleil en été (la poignée de la porte devient brûlante). Un espace fermé est en outre prévu pour l'ensemble des vélos du service constructions et aménagements et de la police municipale, dans le cadre du plan mobilité professionnelle. En effet, les vélos sont actuellement garés dans un local technique qui n'est pas adéquat.

Le Président informe que le Bureau préconise un vote sur le siège de cette délibération.

M. Torri se dit convaincu par les arguments de M. Rodriguez. Il est urgent de voter cette délibération pour que les travaux puissent commencer avant l'été.

En l'absence d'autres interventions et de demandes de renvoi en commission, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 104-2023 P par 22 voix, soit à l'unanimité.

- h) **D 105-2023 P : Crédit d'engagement de 400 000 F pour la réalisation de travaux d'optimisation énergétique des chaufferies et de mise en place de Certificats Energétiques Cantonaux des Bâtiments (CECB) des immeubles du patrimoine financier (PF) de la Commune de Plan-les-Ouates.**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 105-2023 P (annexe 8), laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez prie les Conseillers municipaux de se reporter au point d pour les explications.

Le Président informe que le Bureau préconise un renvoi en séance des commissions Environnement et infrastructures et Finances de cette délibération.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet au vote le renvoi en séance des commissions Environnement et infrastructures et Finances de cette délibération

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 105-2023 P en commissions Environnement et infrastructures et Finances par 22 voix, soit à l'unanimité.

- i) **D 106-2023 P : Crédit d'engagement de 270 000 F pour l'étude en vue de la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble F de la pièce Ea du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates.**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 106-2023 P (annexe 9), laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Magnin rappelle que 2 crèches seront implantées dans les 5% de surfaces dédiées à la vie de quartier. Une seconde crèche fait l'objet de la délibération D 107-2023 P (point j). Les explications sont valables pour les 2 délibérations. Formellement, la Commune sera locataire de ces crèches, les locaux appartenant à la coopérative qui gère ces surfaces. Une partie sera construite par les promoteurs. Le coût de ces crèches est estimé à CHF 2 mios. Le présent crédit d'étude permettra d'élaborer et de finaliser le programme. Les programmes de crèches étant très normés, il n'y aura probablement pas de surprises. La requête en autorisation de construire sera déposée et une délibération sera proposée pour un coût de construction calculé au plus juste. Des mutualisations seront possibles entre les 2 crèches notamment ce qui concerne le nettoyage et l'intendance, ainsi que la cuisine. L'ensemble des repas seront préparés dans l'une des crèches et réchauffés dans l'autre. Le Conseil administratif préconise le renvoi en commission de cette délibération, afin que tous les détails puissent être présentés.

Le Président informe que le Bureau préconise un renvoi en séance des commissions Sociale et enfance et Finances de cette délibération.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet au vote le renvoi en séance des commissions Sociale et enfance et Finances de cette délibération.

Le Conseil municipal accepte le renvoi commissions Sociale et enfance et Finances de la délibération D 106-2023 P par 22 voix, soit à l'unanimité.

- j) **D 107-2023 P : Crédit d'engagement de 260 000 F pour l'étude en vue de la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble B de la pièce Eb du quartier du Rollet aux Cherpines à Plan-les-Ouates.**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 107-2023 P (annexe 10), laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Magnin prie les Conseillers municipaux de se reporter aux explications données au point i.

Le Président informe que le Bureau préconise un renvoi en séance des commissions Environnement et infrastructures et Finances de cette délibération.

M. Seydoux propose un vote sur le siège pour cette délibération, puisqu'il ne s'agit que d'une étude.

Le Président informe que le Bureau préconise un renvoi en séance des commissions Sociale et enfance et Finances de cette délibération.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet au vote le renvoi en séance des commissions Sociale et enfance et Finances de cette délibération.

Le Conseil municipal accepte le renvoi commissions Sociale et enfance et Finances de la délibération D 107-2023 P par 22 voix, soit à l'unanimité.

- k) **D 108-2023 P : Crédit d'engagement complémentaire de 501.40 F pour l'acquisition d'un lot de PPE dans l'immeuble « Skylab », d'une surface brute de plancher de 200 m2 à Plan-les-Ouates, en vue d'y installer la centrale de mobilité et de créer une surface de bureaux.**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 108-2023 P (annexe 11), laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez remarque que ce crédit d'engagement pour une somme modeste doit être accepté officiellement.

Le Président informe que le Bureau préconise un vote sur le siège de cette délibération.

M. Lenoir demande si ce lot concerne bien le service mobilité et un bureau. Il demande si ce dernier est attribué.

M. Rodriguez répond par la négative. Ce bureau est actuellement utilisé pour le mandat d'étude parallèle de la pièce D. Il sera ensuite mis en location.

Le Président soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 108-2023 P par 23 voix soit à l'unanimité.

I) D 109-2023 P : Approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2022 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre.

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 109-2023 P (annexe 12), laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez informe que les comptes 2022 présentent quelques changements dans la situation globale, avec des revenus fiscaux exceptionnels mais aussi des dépenses exceptionnelles. En effet, le nouveau modèle comptable MCH2 est appliqué depuis 2018. Celui intègre le patrimoine financier, qui a dû être évalué (parcelles nues et bâtiments). Nous avons l'obligation légale de réévaluer ce patrimoine financier tous les 5 ans. Une première réévaluation s'est achevée début 2023 pour un premier lot. Le deuxième lot sera évalué ultérieurement. Les évaluations sont faites par un expert de la chambre des experts immobiliers du canton, qui compte 22 membres. Nous sommes obligés de choisir l'une de ces 22 personnes. Certains terrains ont subi une dépréciation.

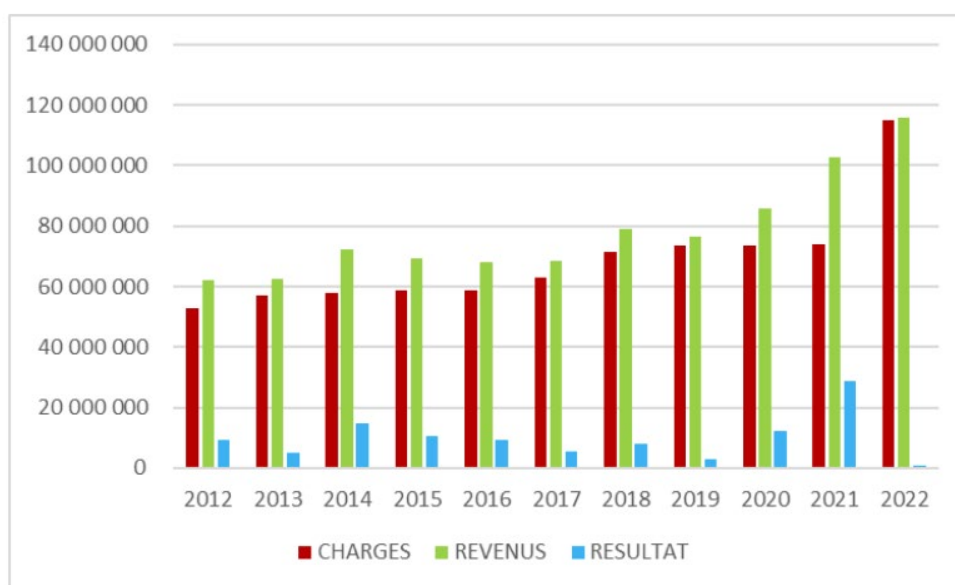
Les dépenses se montent à CHF 114'936'648.25, soit CHF 32'228'095.25 de plus que prévu (+38,97%). Les recettes sont de CHF 115'866'182.72, soit CHF 32'556'544.72 de plus que prévu (+39,08%). Le résultat est donc de CHF 929'534.47, soit CHF 328'449.47 de plus que prévu au budget 2022. L'autofinancement est de CHF 12'829'003.11. Le bénéfice opérationnel est de CHF 3 mios, avec un bénéfice d'exploitation de 22,3 mios (activités de la Commune et recettes fiscales) et une perte financière de 19,3 mios. Nous avons enregistré une perte extraordinaire de CHF 2,1 mios (amortissement extraordinaire, voté par le Conseil municipal).

Les investissements se composent de dépenses brutes (CHF 26'319'025.03) pour les patrimoines administratif et financier, et de recettes (CHF 5'846'685.41) pour les patrimoines administratif et financier également. Les dépenses nettes sont dès lors de CHF 20'472'339.62.

Le total du bilan est de CHF 624'677'612.14, dont CHF 481'786'137.64 de capital propre (77,13%) et CHF 142'891'474.51 de capitaux de tiers (22,87%).

La dette brute est de CHF 76'554'125, en hausse de CHF 2'957'000 (emprunt pour les bâtiments des Sciers), avec un taux moyen de 0,711%, en baisse de 0,224% et une répartition long terme – court terme de 99,42% et 0,58%. Cela montre qu'il n'y a pas de spéculation sur les emprunts.

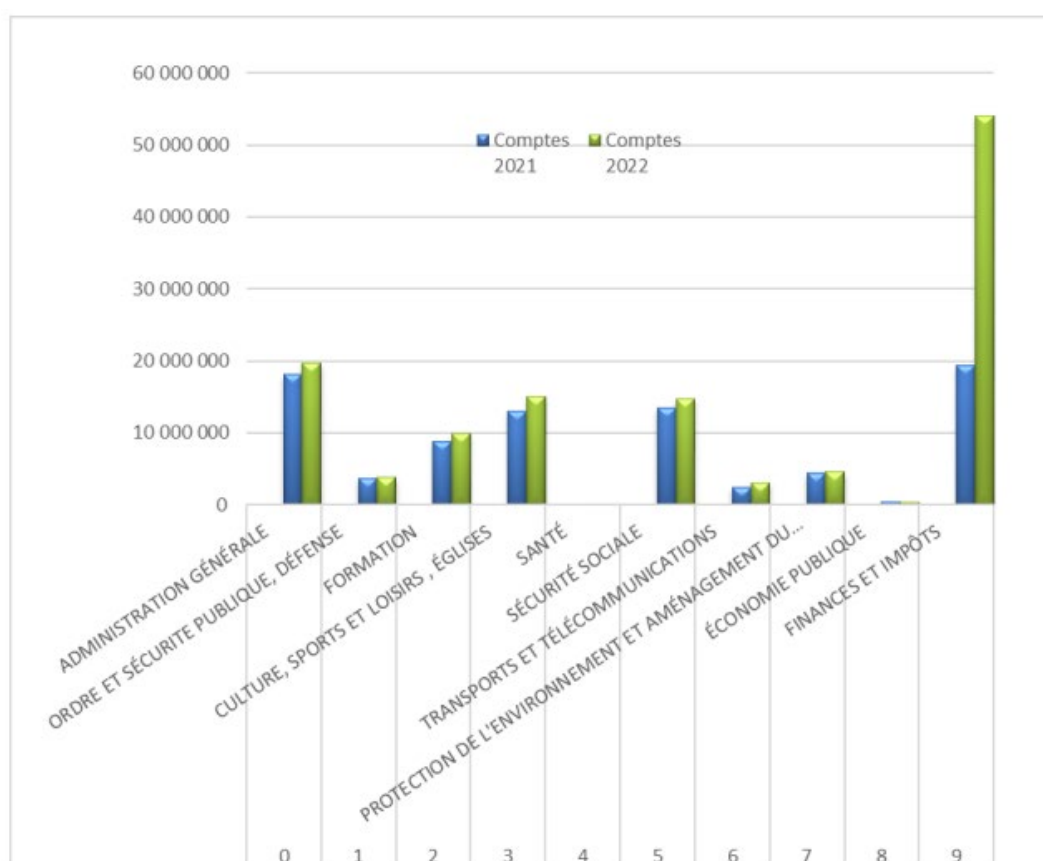
Un graphique comparatif depuis 2012 est présenté, qui montre une 1^{ère} augmentation en 2018 avec l'introduction de MCH2, et une augmentation régulière des revenus fiscaux :



Le détail des charges est présenté :

COMPTE DE RESULTATS / CHARGES		Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart sur budget 2022
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	18 087 656.88	20 760 651.00	19 618 213.77	1 142 437.23
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE, DÉFENSE	3 728 790.44	4 008 822.00	3 781 305.00	227 517.00
2	FORMATION	8 833 302.11	9 787 840.00	9 886 390.42	98 550.42-
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS , ÉGLISES	12 944 292.17	16 294 669.00	15 078 856.54	1 215 812.46
4	SANTÉ	159 008.10	156 034.00	154 833.80	1 200.20
5	SÉCURITÉ SOCIALE	13 455 650.88	14 267 120.00	14 747 720.06	480 600.06-
6	TRANSPORTS ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	2 498 936.60	3 397 672.00	3 112 908.09	284 763.91
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	4 378 254.28	4 851 752.00	4 542 210.92	309 541.08
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	473 673.35	287 052.00	367 274.34	80 222.34-
9	FINANCES ET IMPÔTS	19 341 823.56	19 569 091.00	54 001 497.66	34 432 406.66-
TOTAL CHARGES (AVEC les imputations internes)		83 901 388.37	93 380 703.00	125 291 210.60	-31 910 507.60

Ainsi que les dépenses du compte de résultat :



L'importante augmentation est due à la dépréciation de certaines parcelles nues du patrimoine financier ainsi qu'aux 3% prélevés par le Canton sur nos revenus fiscaux pour le traitement administratif.

Le surplus de dépenses de charges est de CHF 36'555'370.97, dont CHF 33'424.15 ont déjà été votés. Le montant des dépassements à approuver est de CHF 36'521'946.82. Le principal dépassement concerne les dépréciations du patrimoine financier pour CHF 31,4 mios.

Les dépassements budgétaires sont présentés :

2F	2N	Désignation fonction	Budget 2022	Compte 2022	Dépassements
14		QUESTIONS JURIDIQUES			
	36	CHARGES DE TRANSFERT	131 400.00	133 972.30	2 572.30
15		SERVICE DU FEU			
	30	CHARGES DU PERSONNEL	139 275.00	161 642.60	22 367.60
16		DÉFENSE			
	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES - AUTRES	21 415.00	29 784.43	8 369.43
21		SCOLARITÉ OBLIGATOIRE			
	30	CHARGES DU PERSONNEL	501 895.00	549 313.80	47 418.80
	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES - AUTRES	1 652 615.00	1 682 712.36	30 097.36
	36	CHARGES DE TRANSFERT	2 562 767.00	2 704 241.96	141 474.96
32		CULTURE AUTRES			
	36	CHARGES DE TRANSFERT	566 383.00	610 775.30	44 392.30
	37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES		205 500.00	205 500.00
33		MÉDIAS			
	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES - AUTRES	69 500.00	75 674.48	6 174.48
	36	CHARGES DE TRANSFERT	15 200.00	17 100.00	1 900.00
34		SPORTS ET LOISIRS			
	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES - AUTRES	2 307 155.00	2 366 607.93	59 452.93
35		ÉGLISES ET AFFAIRES RELIGIEUSES			
	36	CHARGES DE TRANSFERT	4 600.00	5 596.50	996.50
42		SOINS AMBULATOIRES			
	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES - AUTRES	810.00	812.80	2.80
49		SOINS AMBULATOIRES			
	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES - AUTRES	3 000.00	3 335.00	335.00
53		VIEILLESSE ET SURVIVANTS			
	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES - AUTRES		1 830.90	1 830.90
54		FAMILLE ET JEUNESSE			
	30	CHARGES DU PERSONNEL	6 253 815.00	6 883 652.65	629 837.65
	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES - AUTRES	695 055.00	720 317.78	25 262.78
	33	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	735 034.00	737 007.05	1 973.05
	36	CHARGES DE TRANSFERT	4 257 318.00	4 290 742.15	33 424.15
57		AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE			
	37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	25 000.00	111 752.13	86 752.13
62		TRANSPORTS PUBLICS			
	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES - AUTRES	139 135.00	146 670.03	7 535.03
	36	CHARGES DE TRANSFERT	22 000.00	22 044.00	44.00
73		GESTION DES DÉCHETS			
	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES - AUTRES	1 659 960.00	1 754 904.25	94 944.25
76		LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT			
	36	CHARGES DE TRANSFERT	541 400.00	547 957.25	6 557.25
	37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES		34 487.45	34 487.45
77		PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AUTRES			
	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES - AUTRES	67 250.00	83 063.11	15 813.11
85		INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE			
	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES - AUTRES	26 000.00	34 027.34	8 027.34
	36	CHARGES DE TRANSFERT	45 000.00	117 500.00	72 500.00
91		IMPÔTS			
	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES - AUTRES	18 000.00	2 963 509.20	2 945 509.20
	36	CHARGES DE TRANSFERT	1 458 410.00	2 101 218.95	642 808.95
	34	CHARGES FINANCIÈRES	4 529 575.00	35 903 193.81	31 373 618.81
	33	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	68 763.00	68 763.46	0.46
	36	CHARGES DE TRANSFERT	14 200.00	17 590.00	3 390.00

TOTAL DES DEPASSEMENTS					36 555 370.97
DEPASSEMENTS DEJA APPROUVES :					
54	36	CHARGES DE TRANSFERT			33 424.15
TOTAL DES DEPASSEMENTS A APPROUVER					36 521 946.82

L'augmentation des charges de personnel est liée aux cas de maladies et de maternités. Celle des impôts est liée au patrimoine financier. Sans ces charges, nous n'aurions que CHF 5 mios de dépassement.

Les non-dépensés s'élèvent à CHF 4,3 mios et se répartissent comme suit :

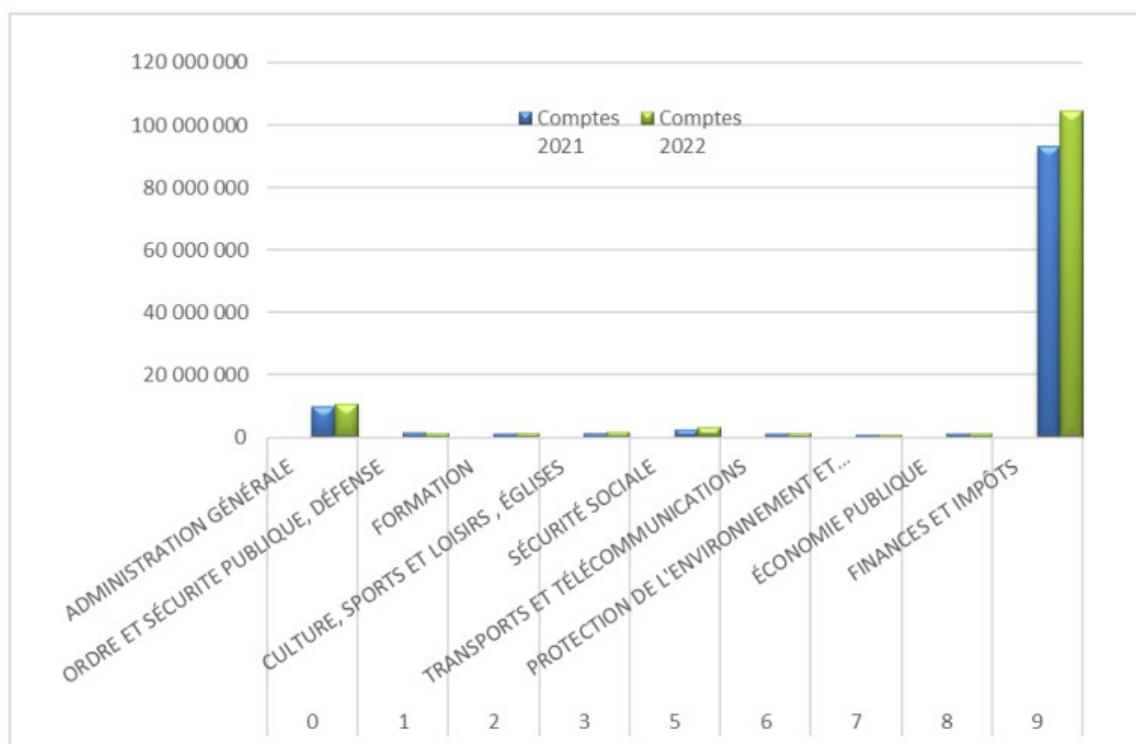
Direction

0 Administration générale	1 130 697.23 F
1 Ordre et sécurité publique, défense	102 552.33 F
2 Formation	212 746.70 F
3 Culture, sports et loisirs, églises	1 705 364.67 F
4 Santé	300.00 F
5 Sécurité sociale	253 198.60 F
6 Transports et télécommunications	107 726.94 F
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	463 302.14 F
8 Economie publique	4 827.00 F
9 Finances et impôts	346 560.11 F
Total	4 327 275.72 F

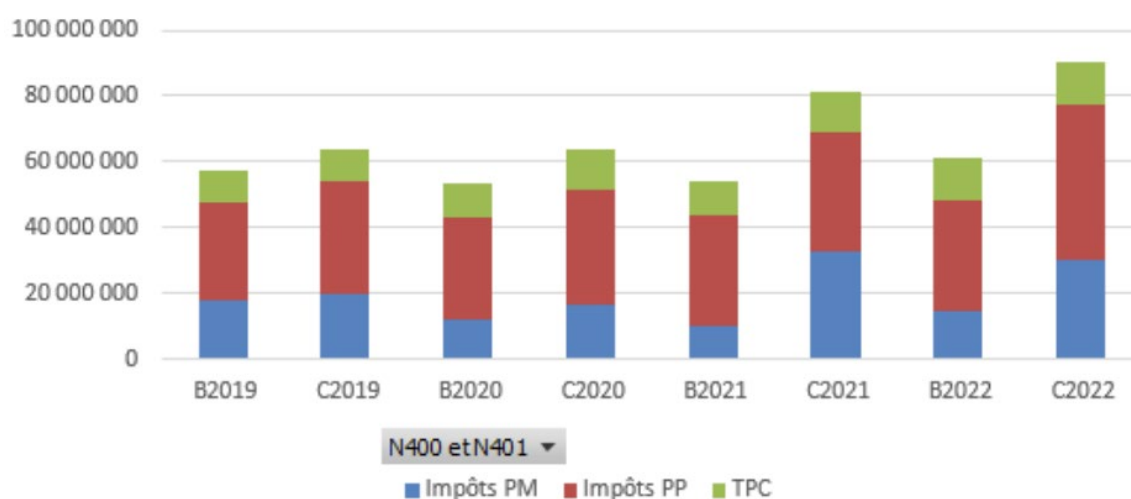
Les recettes du compte de résultat se présentent comme suit :

COMPTE DE RESULTATS / REVENUS		Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart sur budget 2022
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	9 966 700.17	10 782 942.00	10 671 460.01	111 481.99-
1	ORDRE ET SÉCURITE PUBLIQUE, DÉFENSE	1 459 731.87	1 438 880.00	1 367 214.56	71 665.44-
2	FORMATION	1 121 335.54	1 247 131.00	1 310 165.05	63 034.05
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS , ÉGLISES	1 330 612.20	1 311 870.00	1 745 437.59	433 567.59
5	SÉCURITÉ SOCIALE	2 529 281.20	2 562 213.00	3 077 747.38	515 534.38
6	TRANSPORTS ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	1 129 099.47	1 152 980.00	1 377 377.85	224 397.85
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	792 851.07	666 560.00	753 659.47	87 099.47
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	1 074 527.60	1 103 000.00	1 250 123.00	147 123.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	93 313 687.29	73 716 212.00	104 667 560.16	30 951 348.16
	TOTAL REVENUS (AVEC les imputations internes)	112 717 826.41	93 981 788.00	126 220 745.07	32 238 957.07

Le graphique suivant montre un comparatif entre les comptes 2021 et 2022 :



Voici le détail des recettes fiscales :



La répartition est assez stable avec cependant une augmentation de la part des personnes morales.

Voici le détail pour les personnes physiques :

Impôts des PP	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Différence (C22-B22)	Différence (C22-C21)	Différence % (C22/B22)	Différence % (C22/C21)	% total C22
Production courante PP	34 639 785.00	33 700 000.00	40 179 368.00	6 479 368.00	5 539 583.00	19.23%	15.99%	85.33%
Correctifs antérieurs PP	1 640 986.78	-	6 633 604.42	6 633 604.42	4 992 617.64	n/a	304.24%	14.09%
Impôts sur prestations en capital - PP	242 219.90	158 000.00	287 416.95	129 416.95	45 197.05	81.91%	18.66%	0.61%
Imputation forfaitaire	-84 887.65	-	-15 047.05	-15 047.05	69 840.60	n/a	-82.27%	-0.03%
TOTAL PP	36 438 104.03	33 858 000.00	47 085 342.32	13 227 342.32	10 647 238.29	39.07%	29.22%	100.00%

On constate une production supérieure de CHF 6,5 mios par rapport au budget et des correctifs à hauteur de CHF 6,6 mios, dont 6,661 mios concernent l'impôt à la source.

Quant aux personnes morales :

Impôts des PM	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Différence (C22-B22)	Différence (C22-C21)	Différence % (C22/B22)	Différence % (C22/C21)	% total C22
Production courante PM	26 991 869.22	14 710 000.00	35 782 116.00	21 072 116.00	8 790 246.78	143.25%	32.57%	117.59%
Correctifs antérieurs PM et divers	5 864 373.66	-	-5 300 303.78	-5 300 303.78	-11 164 677.44	n/a	-190.38%	-17.42%
Imputation forfaitaire	-4 301.50	-	-51 035.57	-51 035.57	-46 734.07	n/a	1086.46%	-0.17%
TOTAL PM	32 851 941.38	14 710 000.00	30 430 776.65	15 720 776.65	-2 421 164.73	106.87%	-7.37%	100.00%

La production est supérieure de CHF 21,1 mios par rapport au budget. Les correctifs sont à hauteur de -5,3 mios (en 2021, +5,9 mios). Une provision sur risque sur estimation de CHF 1,4 mio a été constituée.

Pour ce qui est de la taxe professionnelle, elle est stable :

Taxe professionnelle communale	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Différence (C22-B22)	Différence (C22-C21)	Différence % (C22/B22)	Différence % (C22/C21)	% total C22
Production courante TPC	12 214 936.00	12 500 000.00	12 434 805.00	-65 195.00	219 869.00	-0.52%	1.80%	98.33%
Correctifs antérieurs TPC	-32 487.00	-	210 978.00	210 978.00	243 465.00	n/a	-749.42%	1.67%
TOTAL TPC	12 182 449.00	12 500 000.00	12 645 783.00	145 783.00	463 334.00	1.17%	3.80%	100.00%

On constate une production inférieure de CHF 65'165 par rapport au budget et des correctifs à hauteur de +210'978.

Les recettes du compte de résultat (patrimoine financier) sont constituées ainsi :

- Contribution nette du PF : CHF 6'149'847.46, hors imputations internes et réévaluations, soit +50'507.46 par rapport au budget 2022 et + 876'538.04 par rapport aux comptes 2021.
- Réévaluation partielle du PF qui se révèle négative de CHF 30,6 mios avec des dépréciations pour 29,48 mios, des revalorisations pour 0,76 mio et des pertes dues à des cessions au DP et au PA pour 1,96 mio dans le quartier des Sciers.

Tous les 5 ans, nous devons donc évaluer les bâtiments du patrimoine financier (immeubles locatifs) ainsi que les parcelles nues (forêts par exemple). 3 parcelles ont été évaluées, qui constituent la Butte. Il s'agit d'une zone 5, c'est-à-dire la zone villas. L'évaluation de 2017 a pris en considération un IUS de 0,44, partant du principe qu'on pouvait construire 44% des terrains de la Butte. Or, ce n'est pas exact, étant donné que la zone villas est constructible à hauteur de 0,3 (30%), le reste, pour atteindre 44% étant du dérogatif. L'expert a constaté l'erreur et a adapté ce taux lors de la réévaluation. Il a également constaté qu'il y avait un moratoire sur la stratégie de la zone villas. L'utilisation de l'IUS de 30% a entraîné les 32% de dépréciation. Cela concerne la Butte, ainsi également le terrain du village Carrefour Rue. Les autres pertes sont liées aux Sciers. La parcelle du chemin de l'Essartage a donné des droits à bâtir sur des bâtiments dans ce quartier, mais comme il s'agit d'une route, elle est vide de droits. C'est le cas également pour certains autres accès dans le quartier.

Cette dépréciation n'a aucun impact sur la trésorerie ni sur l'aspect péréquatif. C'est la richesse de la Commune qui baisse de CHF 30 mios. Ces terrains pourraient être vendus, et c'est sur ce point que se basent les négociations avec la chambre des experts.

En termes d'investissement, les dépenses brutes s'élèvent à CHF 26'319'025.03, dont 6'886'202.38 pour le patrimoine administratif et 12'586'137.24 pour le patrimoine financier. Un tableau est présenté :

Investissements	PA	PF
Dépenses	12 171 414.88	14 147 610.15
Recettes	-5 255 212.50	-591 472.91
Transfert au PF	-30 000.00	30 000.00
Total	6 886 202.38	13 586 137.24
	20 472 339.62	

Pour le patrimoine administratif, les dépenses brutes sont de CHF 12'171'414.88, soit 26,6% du plan des investissements. 5 objets ont été clôturés, 39 sont terminés (en attente du décompte), 18 sont en cours avec dépenses en 2022 et 20 sont en cours sans mouvement en 2022.

Le bilan enregistre une diminution de CHF 6'602'919.11, avec un solde au 31 décembre de 624'677'612.15. A l'actif, la diminution du PF est de 1,6 mio et celle du PA de 5 mios. Au passif, la diminution des capitaux tiers est de 7,5 mios et l'augmentation des capitaux propres de 0,9 mio.

BILAN AU		31 décembre 2021	31 décembre 2022
1	ACTIF	631 280 531.26	624 677 612.15
10	PATRIMOINE FINANCIER	486 250 182.29	484 660 529.44
100	DISPONIBILITÉS ET PLACEMENTS À COURT TERME	7 559 825.14	27 693 736.89
101	CRÉANCES	39 186 200.92	33 923 767.21
104	ACTIFS DE RÉGULARISATION	1 469 504.39	2 009 370.86
107	PLACEMENTS FINANCIERS	1 518 795.00	1 609 805.00
108	IMMOBILISATIONS CORPORELLES PF	436 515 856.84	419 423 849.48
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	145 030 348.97	140 017 082.71
140	IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PA	138 402 699.74	134 640 933.07
142	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	271 012.83	264 360.24
145	PARTICIPATIONS, CAPITAL SOCIAL	933 950.00	903 950.00
146	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	5 422 686.40	6 301 807.45
148	AMORTISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES CUMULÉS	0.00	2 093 968.05-
2	PASSIF	631 280 531.26	624 677 612.15
20	CAPITAUX DE TIERS	150 423 928.09	142 891 474.51
200	ENGAGEMENTS COURANTS	68 486 595.91	61 821 646.60
201	ENGAGEMENTS FINANCIERS À COURT TERME	8 003 100.00	446 650.00
204	PASSIFS DE RÉGULARISATION	5 294 432.81	1 838 604.90
205	PROVISIONS À COURT TERME	504 817.40	1 950 210.04
206	ENGAGEMENTS FINANCIERS À LONG TERME	65 594 025.00	76 107 475.00
208	PROVISIONS À LONG TERME	1 814 069.00	0.00
209	ENGAGEMENTS ENVERS LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX, FONDS DES CAPITAUX DE TIERS	726 887.97	726 887.97
29	CAPITAL PROPRE	480 856 603.17	481 786 137.64

La dette est de CHF 75'554'125 au 31 décembre 2022 (+2,9 mios). Le taux moyen est de 0,711% (0,934% en 2021). Les emprunts sont répartis pour 49,73% auprès de la BCG, 29,80% à Postfinance et 20,47% auprès d'assurances (Rentes genevoises et Axa).

	PA	Pff	PF	TOTAL	%
<u>ETABLISSEMENTS BANCAIRES</u>					
BCG	-	12 685 950	25 384 600	38 070 550	49.73%
POSTFINANCE	-	-	22 813 475	22 813 475	29.80%
RENTES GENEVOISES	-	-	6 290 100	6 290 100	8.22%
AXA	-	4 710 000	4 670 000	9 380 000	12.25%
Total	-	17 395 950	59 158 175	76 554 125	100.00%
<u>MOUVEMENT DES EMPRUNTS</u>					
Solde au 01.01.2022	-	17 395 950	56 201 175	73 597 125	
+ Augmentation	3 000 000	-	10 960 100	13 960 100	
- Remboursement	-3 000 000	-	-8 003 100	-11 003 100	
Solde au 31.12.2022	-	17 395 950	59 158 175	76 554 125	

Pour résumer :

- Diminution du bilan à la suite de la réévaluation du PF (-30,6 mios)
- Effet du PF : 6,1 mios
- Recettes fiscales largement supérieures à ce qui était attendu et correctifs sur les PM surprenants
- Projet de reprise de la FASe non concrétisé
- Amortissements complémentaires pour 2,1 mios
- Il convient de ne pas mésestimer les coûts des infrastructures des Cherpines

Le Président informe que le Bureau préconise un renvoi en commission Finances de cette délibération.

M. Seydoux remercie M. Rodriguez pour ses explications. Il ne cache pas sa surprise et son étonnement quant à la présentation des comptes sous cette forme et particulièrement à la modification de plus de 38% des prévisions de charges et de revenus liée à une décision du Conseil administratif sans que la commission Finances soit invitée à réfléchir sur la revalorisation du patrimoine financier. Cette survalorisation des terrains de la Butte est connue depuis plus de 20 ans, en zone villas alors qu'elle est utilisée comme zone de détente. On savait qu'il faudrait un jour changer son affectation. Nous n'avons pas que des terrains dans notre patrimoine financier, mais aussi des immeubles, construits à une époque où les coûts de construction étaient plus bas, et qui ont maintenant une valeur largement supérieure. Il s'inquiète de cette décision du Conseil administratif, au regard de ce que pourrait imaginer le Conseil d'Etat, et notamment sur la question fiscale et la répartition intercommunale, sur la valorisation des immeubles actuels, qui pourrait approcher du double de leur valeur comptabilisée. Il ne conteste pas la décision, avec cet artifice comptable pour éviter d'avoir un bénéfice élevé, mais estime que la commission Finances aurait dû être partie prenante.

M. Rodriguez répond qu'il ne s'agit pas d'une décision du Conseil administratif ; c'est une obligation légale de réévaluer selon MCH2 le patrimoine financier tous les 5 ans. Il a été tout aussi surpris que M. Seydoux quand il a pris connaissance des montants et surtout des raisons pour lesquelles l'expert a fait d'autres choix lors de son évaluation en 2016.

M. Seydoux s'étonne que cette valorisation excessive ne soit pas apparue dans les comptes 2017. Il a l'impression qu'on ouvre la boîte de Pandore.

M. Rodriguez répond que c'est apparu dans les comptes 2018, au bilan. Les comptes de résultats n'ont pas été affectés. Selon les directives de MCH2, nous devons obligatoirement maintenant reporter les variations du patrimoine financier sur les résultats. Au moment de l'évaluation initiale, un compte de régularisation avait été mis en place pour ne pas péjorer les comptes de certaines communes.

M. Favre pense qu'une personne non avertie, dont lui-même, pourrait être surprise. Mais nous savons tous que l'Etat contrôle les communes et leurs comptes. Il s'agit probablement d'un manque d'informations, et il est en effet surprenant d'en arriver aujourd'hui à déprécier d'autant le patrimoine financier.

M. Rodriguez rappelle que le passage à MCH2 avait été expliqué pendant 1,5 an, en long et en large, par son prédécesseur.

M. Magnin confirme que ce fut une surprise pour tout le monde. Le patrimoine financier a dû être ajouté dans le bilan en 2017. Cela nous a d'ailleurs permis de ne pas boucler les comptes à perte cette année-là. La question s'était posée de mettre ces actifs dans une fondation, pour les sortir du budget des comptes. Cette idée n'a pas abouti. Le Conseil administratif a découvert cette réévaluation la semaine dernière. Nous devons d'abord rechercher toutes les explications pour pouvoir les transmettre en commission Finances. Nous saurons alors si nous sommes obligés de procéder de la sorte.

M. Rodriguez suggère aux membres de la commission Finances de prendre connaissance de toutes les annexes, notamment celle concernant la valorisation des parcelles et bâtiments propriétés de la Commune. Un 2^{ème} lot de réévaluations est prévu, qui concerne les bâtiments du Pré-du-Camp, pour les comptes 2024.

Le Président remarque qu'il serait intéressant de recevoir l'expert en commission Finances.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet le renvoi de cette délibération en commission Finances au Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission Finance de la délibération D 109-2023 P par 22 voix, soit à l'unanimité.

7. QUESTIONS

7.1 Travaux au chemin du Pont-de-Centenaire

M. Rochetin constate que les travaux des Cherpines ont commencé, que des feux d'alternance ont été installés au chemin du Pont-du-Centenaire et que la route est complètement défoncée. Il demande si ce sera permanent pendant la durée des travaux.

M. Magnin répond que cette situation est temporaire ; la route sera déplacée.

7.2 Motion concernant les frais funéraires

M. Favre se réjouit du succès de l'action de la Commune pour les abonnements TPG ; la motion répondait vraiment à une demande. Il rappelle qu'une autre motion avait également été votée pour les frais funéraires.

7.3 Abonnements TPG

M. Rochetin rappelle qu'à la suite de l'augmentation du nombre d'abonnements TPG, il avait été demandé de compter les montées dans les bus ; il demande si nous avons un retour à ce sujet.

M. Rodriguez répond que le comptage est prévu d'être fait sur 4 mois entiers à partir de mai, pour avoir des données fiables.

8. DIVERS

8.1 Elections au Grand Conseil

M. Rodriguez tient à féliciter Mme Monbaron, Conseillère administrative absente ce soir, ainsi que M. Magnin, Conseiller administratif et M. Seydoux, Conseiller municipal, pour leur élection au Grand Conseil. Il félicite également pour leurs campagnes Mme Rüegger, Mme Baillon, Mme Saas, Conseillères municipales, M. Gillet et M. Rochetin, Conseillers municipaux, ainsi que M. Tinguely, ancien Conseiller municipal et Mme Molla, ancienne Conseillère municipale. Tous les candidats ont porté haut les couleurs de la commune de Plan-les-Ouates. Il remercie particulièrement M. Magnin pour sa campagne de très bonne facture pour l'élection du Conseil d'Etat.

Le Président félicite et remercie tout le monde pour leur engagement, sous les applaudissements de l'assemblée.

8.2 Aménagement du Mail

Mme Soulier remercie la Commune pour la mise en place de deux tables et bancs le long du Mail. Ils sont déjà bien utilisés.

8.3 Journée de prévention du 3 mai

Mme Soulier transmet une déception personnelle, car elle avait demandé lors de la commission Sociale et enfance que les Samaritains puissent être présents pour présenter les gestes pour lesquels ils sont formés (prise de tension et glycémie, etc.) et ce n'est pas dans ce sens que la demande a été transmise au service concerné. Les Samaritains ont été contactés pour faire la promotion de leurs activités. Elle espère que l'année prochaine ils seront convoqués pour des raisons utiles.

M. Magnin confirme ; il reviendra sur ce sujet.

8.4 Plainte à cause des travaux

M. Favre a reçu une plainte d'un habitant de la région des Cherpines – route de Base – Nant Boret, en raison des travaux. La situation change tous les jours et il ne peut pas obtenir d'informations. M. Favre suggère au SCA, s'il est maître d'ouvrage, de faire en sorte que les habitants soient informés, notamment de la fermeture des chemins.

8.5 Concert de la Musique municipale

M. Favre annonce que le concert de la Musique municipale aura lieu le 13 mai 2023 et il informe d'un changement de direction. Le nouveau directeur est nommé et sera désigné officiellement prochainement.

8.6 Arbres à entretenir

Mme Ferri Elias signale qu'un habitant du chemin de Vers 7 a constaté la présence d'arbres morts et de branches qui devraient être taillées, entre le chemin de Vers et celui des Vuattes. Il souhaite savoir si la Commune s'en occupera.

M. Rodriguez répond qu'il convient de savoir si ces arbres et branches se trouvent sur une parcelle communale ou privée. Il signalera la question au service concerné.

8.7 Retour sur le projet « le grand Genève en transition »

Mme Rüegger rappelle que dans le cadre du plan « le grand Genève en transition », des ateliers participatifs sont organisés depuis l'automne dernier, dont l'un a eu lieu ce soir à la salle communale. Malheureusement, c'était une mauvaise date pour les Conseillers municipaux et les Conseillers administratifs. Elle les invite cependant à s'y intéresser et distribuera aux chef.fe.s de groupes la gazette et quelques informations sur la vision territoriale. Il y est question du développement de Genève à l'horizon 2050 (logement, emploi, etc.). Le prochain rendez-vous citoyen aura lieu en septembre.

Clôture de la séance

Le Président clôt la séance à 22h30 et donne la parole au public.

QUESTIONS DU PUBLIC

1. **Mme Pamela Giraldo** habite la commune depuis près de 20 ans, et au chemin de Vers 8 depuis 2 ans et demi. Dans cet immeuble, les habitants rencontrent des soucis d'insécurité. En tant que femme seule, ce n'est pas facile pour elle de rentrer le soir, car divers trafics s'y déroulent. Les habitants sont souvent témoins de échanges douteux et d'« états » tout aussi douteux des clients qui sortent de chez certains locataires. Elle précise qu'il ne s'agit pas de drogue douce. Quelqu'un s'est même permis de déféquer dans l'immeuble. Des échanges de clés sont également constatés, et parfois les locataires qui descendent à la cave ou à la buanderie sont confrontés à des personnes défoncées, ce qui n'est pas du tout sécurisant. Elle demande s'il est possible de mettre en place quelque chose pour dissuader ce trafic dans l'immeuble, par exemple des caméras. L'immeuble est ouvert la journée de 7h00 à 19h00, ce qui permet aux individus d'entrer et d'y rester après la fermeture.

M. Magnin remercie Mme Giraldo d'alerter sur cette situation. Des trafics similaires sont constatés à plusieurs endroits, mais cet immeuble est un problème majeur. Il répond que le service de l'Action sociale interviendra rapidement, en collaboration avec la police municipale.

M. Rodriguez confirme et demandera à la police municipale d'assurer une présence sur place. Il regardera aussi avec la régie et le service des bâtiments pour l'ouverture de la porte principale.

2. **Mme Maria-José Molla** habite au chemin de la Milice 2. Elle remercie la commune d'avoir nettoyé l'immense dépotoir qui se trouvait sur le chemin qui va de Caritas en direction des bus. Malheureusement, elle informe que c'est de nouveau sale. De plus, des personnes dorment quasi tout l'hiver dans les recoins de Caritas. Les jeunes filles n'osent plus rentrer au chemin de la Milice en passant par ce chemin, car elles se font suivre, même en journée,

depuis l'arrêt de bus. Le sentiment d'insécurité est important. La police municipale passe parfois en voiture, mais elle s'arrête juste devant Bignens Vins et repart. Mme Molla rappelle qu'une passerelle est prévue, qui offrira un passage aux personnes du nouveau quartier, ce qui ne va pas améliorer la situation. Elle demande à la Commune d'entreprendre une action pour régler ces problèmes.

M. Magnin répond que le problème des déchets dure en effet depuis des années. Nous avons beau nous arranger avec Caritas, les gens viennent toujours déposer leurs déchets. Ce problème ne peut pas être réglé avec les moyens habituels. Nous avons été avertis il y a quelques temps des personnes qui dorment à cet endroit et avons investigué pour savoir si c'était en lien avec le nouvel occupant du bâtiment CSP, le lieu de répit humanitaire et avons demandé aux gérants du lieu d'être attentifs à cette situation. Nous ferons en sorte que cela se passe mieux. Pour ce qui est de l'insécurité, nous regarderons avec la FTI qui gère cette zone artisanale.

M. Rodriguez confirme qu'un contact sera pris avec la FTI pour l'insécurité. Nous les avons déjà alarmés au sujet des déchets.

3. **M. Hermane TSOLI** habite au chemin de Vers 8 depuis 2012 et se plaît dans la commune. Au nom de toutes les personnes à mobilité réduite de cet immeuble, et au-delà du problème d'insécurité évoqué précédemment, il informe d'un important problème par rapport à l'ascenseur. L'année dernière, il a passé 18 jours bloqué dans son appartement parce que l'ascenseur était en panne. Sans nouvelles, au bout de 5 jours, lui-même et la plupart des habitants ont contacté la régie pour avoir des informations. Réponse lui a été donnée que le problème venait d'une pièce et le service des travaux l'a renvoyé à la commune. Après réparation de l'ascenseur, la régie s'est permise de demander aux locataires la totalité du loyer. M. Tsoli a adressé plusieurs messages à la régie pour lui demander, après ce préjudice, de faire un geste. Lui-même a dû annuler des rendez-vous médicaux, facturés, ainsi que des séances d'informations sur le handicap qu'il organise en milieu scolaire, qui n'ont pas été remboursées.

Il demande quelle est la politique de logement de la commune en matière de PMR. Il ajoute qu'un logement récemment vacant a été attribué à une personne valide, alors qu'il existe très peu de logements pour PMR dans la commune. Il souhaite que les logements adaptés pour les PMR soient attribués prioritairement aux PMR.

Il demande par ailleurs à qui il peut s'adresser pour changer de logement, car il a désormais une famille. Il souhaite une réponse écrite sur la future politique de la gestion de ce type de logements.

M. Rodriguez répond au sujet du loyer complet demandé en dépit des inconvénients subis qu'il interviendra au niveau de la régie. Pour ce qui est de la politique du logement, les nouveaux logements, au Rolliet par exemple, sont prévus pour pouvoir être adaptés aux PMR. Ce point figurait dans le cahier des charges pour le concours d'architectes. Un secteur logement a été mis en place depuis 1 mois dans la commune. Le Conseil administratif lui demandera de tenir compte de la situation pour l'attribution des logements adaptés aux PMR. Une réponse écrite dans ce sens sera transmise à M. Tsoli.

Fin de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion à 22h46 et invite tout le monde à se retrouver au carnotzet, où les Conseillers municipaux et administratifs répondront à toutes les interrogations.

La Secrétaire
Nathalie RUEGGER

Le Président
Sylvain DUPRAZ

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Sports du 16 mars
- b) Culture du 27 mars
- c) Finances du 30 mars
- d) Conjointe Environnement et infrastructures, Sociale et enfance et Finances du 3 avril
- e) Sociale et enfance du 6 avril
- f) Sécurité du 24 avril
- g) Aménagement et nouveaux quartiers du 24 avril

Annexe 1

D 92-2023 R : Crédit d'engagement de 235 000 F pour des réfections et acquisitions diverses pour le centre sportif des Cherpines à Plan-les-Ouates.

Annexe 2

D 99-2023 R : Crédit d'engagement de 510 000 F destiné à la réalisation du réaménagement de la Promenade Tordue, parcelle N° 4'434 à Plan-les-Ouates.

Annexe 3

D 101-2023 R : Crédit d'engagement de 52 600 000 F pour la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates.

Annexe 4

D 100-2023 P : Crédit d'engagement de 550 000 F pour la réalisation de travaux d'optimisation énergétique des chaufferies et de mise en place de Certificats Energétiques Cantonaux des Bâtiments (CECB) des immeubles du patrimoine administratif (PA) de la Commune de Plan-les-Ouates.

Annexe 5

D 102-2023 P : Crédit d'engagement complémentaire de 40 500 F pour la réalisation du concept communal de gestion des déchets – étape IV, à Plan-les-Ouates.

Annexe 6

D 103-2023 P : Crédit d'engagement de 100 000 F pour la réalisation de la première phase de déploiement d'un réseau public de points de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la Commune de Plan-les-Ouates.

Annexe 7

D 104-2023 P : Crédit d'engagement complémentaire de 140 000 F pour la réalisation des travaux d'assainissement et de transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates.

Annexe 8

D 105-2023 P : Crédit d'engagement de 400 000 F pour la réalisation de travaux d'optimisation énergétique des chaufferies et de mise en place de Certificats Energétiques Cantonaux des Bâtiments (CECB) des immeubles du patrimoine financier (PF) de la Commune de Plan-les-Ouates.

Annexe 9

D 106-2023 P : Crédit d'engagement de 270 000 F pour l'étude en vue de la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble F de la pièce Ea du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates.

Annexe 10

D 107-2023 P : Crédit d'engagement de 260 000 F pour l'étude en vue de la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble B de la pièce Eb du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates.

Annexe 11

D 108-2023 P : Crédit d'engagement complémentaire de 501.40 F pour l'acquisition d'un lot de PPE dans l'immeuble « Skylab », d'une surface brute de plancher de 200 m² à Plan-les-Ouates, en vue d'y installer la centrale de mobilité et de créer une surface de bureaux.

Annexe 12

D 109-2023 P : Approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2022 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre.

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 25 avril 2023

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS

Date de la séance de la commission : Jeudi 16 mars 2023 à 20h00.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Audition du tennis club de Plan-les-Ouates

Le comité a présenté l'évolution du club depuis 2020, ainsi que ses objectifs et besoins pour le futur.

Le Club a crû depuis 2020 de 65%, pour atteindre 485 membres, dont les $\frac{3}{4}$ de Plan-les-Ouates et des communes alentours. Le taux d'occupation des terrains est élevé et la situation financière est saine. L'objectif est de continuer sur la lancée de ce développement. L'hiver prochain le club n'aura plus que 3 courts couverts, ce qui représente une diminution de deux terrains par rapport au dernier hiver, d'où un manque de terrain pour accueillir toutes les demandes et besoins de temps de jeu.

Une demande a été faite afin de pouvoir couvrir deux courts supplémentaires l'hiver prochain.

La commission donne un préavis d'intention favorable par 6 oui et 2 abstentions.

Délibération D 92-2023 : Crédit d'engagement de 235 000 F pour des réfections et acquisitions diverses pour le centre sportif des Cherpines à Plan-les-Ouates

Présentation des réfections et des acquisitions diverses.

Après une séance de questions-réponses, la délibération est préavisée favorablement à l'unanimité.

Rapporteur : Véronique Dubois, le 23 mars 2023

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 25 avril 2023

Rapport de la commission Culture
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 27 mars 2023 – 20h00

Point 1 :

Bilan des décorations de Noël, s'ensuit une discussion animée et critique entre les commissaires.

Point 2 :

Présentation de la programmation de la Cour des contes 2023.

Point 3 :

Bilan des réalisations du « Fond de décoration ».

Point 4 :

Bilan très positif de l'exposition Animalia.

Nicolas Lenoir
Le rapporteur

Conseil municipal du 25 avril 2023

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES

Lieu : Salle des commissions – Mairie

Date et heure : Jeudi 30 mars 2023 – 19h30

1. Délibération D 92-2023 P : Crédit d'engagement de 235 000 F pour des réfections et acquisitions diverses pour le centre sportif des Cherpines à Plan-les-Ouates

Monsieur le Maire rapporte que la commission Sports a déjà approuvé à l'unanimité. Puis il donne des détails sur les travaux prévus et sur la répartition des frais prévus. Un Commissaire souhaite savoir si le container deviendra propriété de la Commune et s'il est neuf.

La Commission préavise favorablement la délibération, à l'unanimité.

2. Délibération D 99-2023 P : Crédit d'engagement de 510 000 F destiné à la réalisation du réaménagement de la Promenade Tordue, parcelle N° 4'434 à Plan-les-Ouates

Monsieur le Maire donne l'historique et l'enjeu du projet. Il précise que l'éclairage prévu sera fait dans l'optique de Plan Lumière. Il précise que les honoraires prévus sont actuellement négociés à la baisse de l'ordre de 30'000 F par la Commune.

Un commissaire craint que les cyclistes passeront malgré tout sur le chemin piéton. Monsieur le Maire rassure que l'aménagement prévoit que le réaménagement du tronçon empêche les cycles de rouler précipitamment par le chemin piéton. De plus, l'aménagement de la route de Saint-Julien drainera aussi une partie importante de cyclistes.

La commission préavise favorablement la délibération, à l'unanimité.

3. Communications du Conseil administratif

Néant

8. Divers

Les commissaires discutent sur le projet d'abolition de la taxe professionnelle.

Christophe REVERSY, rapporteur

Conseil municipal du 25 avril 2023

**RAPPORT DE LA COMMISSION CONJOINTE ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES,
SOCIALE ET ENFANCE ET FINANCES**

Lieu : Salle du Conseil municipal – Mairie
Date et heure : Lundi 3 avril 2023 à 18h30

Commissions conjointes :

Délibération D 101-2023 : Crédit d'engagement de 52'600 000 F pour la réalisation du groupe scolaire du Rollet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates

Les mandataires présentent le projet qui comprend 16 classes pour accueillir jusqu'à 340 enfants de 4 à 12 ans, un secteur parascolaire, un espace société, une salle de sport et des locaux de répétition. Les accès à ces espaces seront bien différenciés en fonction des utilisateurs, des heures d'utilisation.

Des commissaires s'interrogent sur la grandeur du préau couvert pour les 340 enfants. Il est répondu que sa superficie est conforme aux normes du Département de l'Instruction publique. L'entrée des premiers élèves est prévue à fin août 2026.

Les commissions Environnement et infrastructures, Sociale et enfance et Finances **préavisent séparément et favorablement, avec le même résultat, à savoir par 7 oui et 1 abstention**, ce crédit de 52'600'000 F, dont 11'200'000 F seront pris en charge par le Fonds intercommunal du Développement Urbain. La charge nette pour la commune de Plan-les-Ouates sera donc de 41'400'000 F.

Commission Environnement et infrastructures :

Délibération D 99-2023 : Crédit d'engagement de 510'000 F destiné à la réalisation du réaménagement de la Promenade Tordue, parcelle N° 4'434 à Plan-les-Ouates

M. Mario Rodriguez, Maire, en charge du dossier, fait l'historique des discussions pour sécuriser les déplacements à pied et à vélo sur ce passage. Il cite également que ce sujet fait régulièrement l'objet de courriers, d'interpellations de la part d'usagers, notamment lors de ses rencontres mensuelles en tant que maire. Les situations sont conflictuelles et accidentogènes entre les usagers, surtout qu'il y a une augmentation croissante des déplacements à pied et à vélo.

Le préavis de la commission est favorable par 3 oui et 4 absentions.

Ce résultat s'explique par l'avis de commissaires qui estiment que le projet ne va pas résoudre le problème de la cohabitation, malgré les aménagements proposés, dont l'élargissement du chemin qui passera de 2,2 mètres à 3 à 4 mètres sur certains tronçons, ainsi que deux voies sur la partie centrale. En effet, le résultat positif de ces aménagements dépend encore et toujours du comportement et de la responsabilité des cyclistes, en particulier ceux utilisant des vélos électriques rapides. Faut-il interdire

complètement les vélos et leur demander à prendre la route de St-Julien ? Faut-il attendre le réaménagement de cette route entre le giratoire du bas de la route du Camp et le chemin de Vers ?

Les commissaires en faveur du crédit estiment quant à eux qu'il est urgent de résoudre ces conflits et que la sécurité est meilleure avec ce projet que de demander aux cyclistes d'utiliser la route de St-Julien.

Le rapporteur : Denis Thorimbert

8 avril 2023

Conseil municipal du 25 avril 2023

Rapport de la Commission Sociale et Enfance

Mairie – Salle du Conseil municipal

Date et heure : séance du jeudi 6 avril 2023 / 20h00

Enfance :

- 1) Présentation de l'accueil multi âge :

Explication de l'organisation et l'accueil des enfants, des objectifs destinés aux enfants, ainsi qu'à l'équipe éducative, mais également ce qui concerne les objectifs pouvant concerner les parents.

Sociale :

- 1) Présentation du projet PLO en Santé, journée de prévention et de détection, qui aura lieu le mercredi 3 mai 2023, sur la Place des Aviateurs, destinée au tout public et en particulier aux jeunes.
- 2) Présentation du mandat Politique Jeunesse, dont l'objectif est de formaliser une politique publique jeunesse.

Le rapporteur : **Robert di Giorgio**
Avril 2023

Conseil municipal du 25 avril 2023

RAPPORT DE LA COMMISSION SECURITE
--

Lieu : **Mairie – salle des commissions**

Date et heure : lundi 24 avril 2023 à 18h30

1. Présentation de l'étude sur la stratégie de la communication globale

Après une introduction de Monsieur Rodriguez, Monsieur Zutter, responsable du service administration générale, nous présente un organigramme résumant les différents canaux d'information au sein de la commune et de l'administration. Il nous résume l'historique de l'étude avant de nous présenter les résultats.

Suite aux résultats et après demande aux différents services de leurs souhaits, une nouvelle organisation a été proposée par l'agence.

Un déploiement en deux temps est préconisé. Premièrement, l'engagement d'un responsable du secteur communication au SAG (au budget 2023). Deuxièmement, une proposition d'ETP supplémentaires dans les services (au budget 2024).

Monsieur Zutter nous présente également le cahier des charges du futur responsable du secteur communication au SAG, ainsi que le profil exigé.

Plusieurs questions et remarques s'ensuivent.

La commission se montre favorable à ce développement.

La rapporteuse: Anita De Mitri, le 24 avril 2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 92-2023**
Séance du 25 avril 2023

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 235 000 F pour des réfections et acquisitions diverses pour le centre sportif des Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu le vieillissement des installations du centre sportif des Cherpines,
vu les problèmes de drainages rencontrés sur le terrain numéro 1,
vu les dysfonctionnements constatés sur le matériel informatique du centre qui devient obsolète,
vu les besoins en matière de stockage de matériel du Tennis Club de Plan-les-Ouates,
vu la nécessité de remplacer des modules du skatepark qui ne peuvent pas être réparés,
vu l'exposé des motifs EM 92-2023, de mars 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,
conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. D'accepter le principe d'un crédit destiné à des réfections et acquisitions diverses pour le centre sportif des Cherpines.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 235 000 F, destiné à réaliser ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 235 000 F dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette totale prévue de 235 000 F comme suit :
 - Ecrans d'affichage 30 700 F, au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023

- Gazon synthétique 91 400 F, au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023
- Container pour le Tennis 20 800 F, au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023
- Renouvellement modules Skatepark 92 100 F, au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023

SDS – SF/PL #128651 – 25.4.2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 99-2023**
 Séance du 25 avril 2023

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 510 000 F destiné à la réalisation du réaménagement de la Promenade Tordue, parcelle N° 4'434, à Plan-les-Ouates

Vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons N° 29'873 de la Commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013 et notamment l'identification de l'itinéraire Bachet – Cherpines, dont la Promenade Tordue en est l'un des maillons,

vu l'important flux piétonnier et cycliste existant et cohabitant sur la Promenade Tordue,

vu la largeur insuffisante de la voie de mobilité existante sur la Promenade Tordue pour garantir la sécurité et le confort des différents types d'utilisateurs,

vu les conflits croissants et nombreux entre utilisateurs sur la Promenade Tordue, relevés par la Police municipale de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu la délibération D 26-2021 votée par le Conseil municipal le 27 avril 2021, relative au crédit d'engagement de 32 000 F pour l'étude du réaménagement de la Promenade Tordue,

vu le projet de réaménagement élaboré par le bureau Paysagegestion SA, sous le pilotage des services de l'administration communale,

vu l'autorisation de construire APA 322'260 relative au projet de réaménagement de la Promenade Tordue, délivrée le 31 octobre 2022 et en force depuis le 30 novembre 2022,

vu l'exposé des motifs EM 99-2023, de mars 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 18 oui et 4 non

5. D'accepter le crédit d'engagement pour la réalisation du réaménagement de la Promenade Tordue à Plan-les-Ouates.

6. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 510 000 F, destiné à financer ces travaux et les frais d'étude.
7. De comptabiliser la dépense brute prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
8. D'amortir la dépense brute prévue de 510 000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.

SCA/MC/phz/bg # 134'366 – SF/PL- 25.4.2023



Législature 2020-2025
 Délibération **D 101-2023**
 Séance du 25 avril 2023

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 52 600 000 F pour la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu le PDQ des Cherpines N° 29'897-141-454 adopté par le Conseil d'Etat le 2 octobre 2013,

vu le PLQ « Le Rolliet » N° 30043-529 adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 et entré en force en octobre 2018,

vu l'étude effectuée au premier semestre 2017 par le SRED du DIP concernant la définition des besoins d'infrastructures scolaires sur l'ensemble du nouveau quartier des Cherpines,

vu la délibération D 102-2017 relative au vote d'un crédit d'engagement pour l'organisation d'un concours d'architecture SIA 142 en vue de la réalisation de l'école primaire du Rolliet aux Cherpines,

vu les résultats du concours retenant le bureau BWTK Brauen & Wälchli Architectes + Tekhne SA, ainsi que les ingénieurs partenaires, pour l'étude et la réalisation du projet,

vu les études de projet réalisées en lien avec la délibération D 158-2019, la délibération complémentaire D 75-2022 et les premiers retours des appels d'offres aux entreprises,

vu l'autorisation de construire DD 313'547 obtenue le 7 février 2022 pour la réalisation du groupe scolaire du Rolliet et de l'APA 323'547 obtenue le 25 janvier 2023 pour le stockage des terres par l'Office des autorisations de construire,

vu le résultat du concours artistique pour la réalisation d'une œuvre dans l'école du 13 novembre 2020 et remporté par Mme Carmen Perrin pour le projet « un fil à la patte d'une fourmi »,

vu l'exposé des motifs EM 101-2023, de mars 2023, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. D'accepter la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates, qui accueillera jusqu'à 340 élèves de 4 à 12 ans, avec 16 classes à l'étage, les

bureaux administratifs, un secteur parascolaire et un espace sociétés complété par une salle polyvalente au rez-de-chaussée et enfin une salle de sport double et des locaux de répétition de musique au sous-sol.

2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 52 600 000 F pour la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates.
3. De demander une subvention au Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain pour la réalisation de 16 salles de classe représentant un montant de 700 000 F par unité, soit un montant total estimé de 11 200 000 F.
4. De comptabiliser la dépense brute prévue de 52 600 000 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette de 41 400 000 F au moyen de 30 annuités dès la première année complète d'utilisation du bien estimée à 2027.
6. De consolider les études réalisées préalablement via les délibérations D 102-2017 (concours d'architecture), D 158-2019 (crédit d'étude) et D 75-2022 (crédit étude complémentaire) conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates.

SCA-VLM/phz/bg #136'768 – SF/PL – 25.4.2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 100-2023 P**
Séance du 25 avril 2023

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 550 000 F pour la réalisation de travaux d'optimisation énergétique des chaufferies et de mise en place de Certificats Energétiques Cantonaux des Bâtiments (CECB) des immeubles du patrimoine administratif (PA) de la Commune de Plan-les-Ouates

Vu la motion M2520 « Une réponse politique à l'appel des jeunes pour sauver le climat » adoptée par le Grand Conseil le 18 octobre 2019,

vu l'urgence climatique décrétée par le Conseil d'État le 4 décembre 2019,

vu les objectifs et la cible de réduction des gaz à effet de serre du Plan Climat Cantonal (PCC) 2030,

vu les objectifs et la cible de réduction des gaz à effet de serre du Plan Directeur Energie (PDE) 2020-2030,

vu la demande de la participation des communes pour l'atteinte des objectifs climatiques dans l'axe 7 du PCC 2030,

vu la motion M 22A-2019 « Plan climat communal : il y a urgence à agir » adoptée le 28 janvier 2020 par le Conseil municipal de Plan-les-Ouates,

vu la délibération D 182-2019 votée le 10 décembre 2019 par le Conseil municipal de Plan-les-Ouates pour la réalisation du plan décennal d'assainissement technique et énergétique des bâtiments du patrimoine administratif (PA) et du patrimoine financier (PF) 2020-2030,

vu l'article 12Q du Règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn) exigeant aux collectivités publiques de réaliser des Certificats Energétiques Cantonaux des Bâtiments (CECB),

vu l'exposé des motifs EM 100-2023, d'avril 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

9. D'accepter la réalisation des travaux d'optimisation énergétique des chaufferies et de mise en place de Certificats Energétiques Cantonaux des Bâtiments (CECB) des immeubles du patrimoine administratif (PA) de la Commune de Plan-les-Ouates.
10. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 550 000 F destiné à financer ce projet, dont à déduire les recettes estimées :
 - a. Participation de 85 800 F du programme éco21 des SIG
 - b. Participation de 9 000 F pour la réalisation des CEB Plus par le canton
11. De comptabiliser la dépense brute prévue de 550 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
12. D'amortir le montant net prévu d'environ 455 200 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2024.

SCA/NF/VLM/phz/bg /#128'643– SF/PL – avril 2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 102-2023**
Séance du 25 avril 2023

1.

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement complémentaire de 40 500 F pour la réalisation du concept communal de gestion des déchets – étape IV, à Plan-les-Ouates

Vu la délibération D 03A-2015 votée par le Conseil municipal le 8 décembre 2015, décidant l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1 239 000 F pour financer les travaux prévus dans le concept communal de gestion des déchets étape IV et approuvée par le département compétent le 9 février 2016,

vu le décompte des coûts actuels estimés s'élevant à 1 279 401.14 F, laissant apparaître un dépassement de 40 401.14 F,

vu l'exposé des motifs EM 102-2023, d'avril 2023, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de 40 500 F destiné à couvrir le dépassement sur le crédit d'engagement voté le 8 décembre 2015 pour financer les travaux prévus dans le concept communal de gestion des déchets étape IV.
3. D'amortir la dépense énoncée au point 1 selon les mêmes modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 8 décembre 2015.

SF/PL - 25.04.2023 - #137948



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 103-2023 P**
 Séance du 25 avril 2023

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 100 000 F pour la réalisation de la première phase de déploiement d'un réseau public de points de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la Commune de Plan-les-Ouates

Vu la motion M2520 « une réponse politique à l'appel des jeunes pour sauver le climat » adoptée par le Grand Conseil le 18 octobre 2019,

vu l'urgence climatique décrétée par le Conseil d'État le 4 décembre 2019,

vu les objectifs du Plan Climat Cantonal (PCC) 2030 2^{ème} génération et la cible de réduction des gaz à effet de serre,

vu le Plan Climat Cantonal (PCC) 2030 2^{ème} génération et les cibles de l'axe 2 concernant la mobilité, ainsi que la demande de participation des communes pour l'atteinte des objectifs climatiques dans son axe 7,

vu le Plan Directeur de l'Energie 2020-2030 (PDE) du Canton de Genève et les objectifs et cibles de réduction des gaz à effet de serre,

vu la convention d'objectifs période 2020-2024 signée entre le Canton de Genève et les Services industriels de Genève, dans laquelle ces derniers s'engagent à déployer des bornes publiques de recharge électrique sur le territoire genevois, en collaboration avec le Canton et les communes,

vu le programme de législature 2020-2025 du Conseil administratif de la Commune de Plan-les-Ouates, dont l'un des objectifs thématiques est l'encouragement à la mobilité du futur qui comprend les véhicules électriques,

vu le Plan Directeur Communal (PDCom) en cours de révision et notamment sa fiche M5 qui prévoit la création d'équipements de recharge électrique,

vu l'exposé des motifs EM 103-2023, d'avril 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

13. D'accepter la réalisation des travaux pour mettre en œuvre la première phase de déploiement d'un réseau public de points de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la Commune de Plan-les-Ouates.
14. D'accepter la signature par la Commune du contrat SIG électromobilité d'une durée de 25 ans pour la mise à disposition d'emplacements sis sur le domaine privé communal pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.
15. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 100 000 F destiné à financer ces travaux.
16. De comptabiliser la dépense brute prévue de 100 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
17. D'amortir le montant net prévu d'environ 100 000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2024.

SCA/NF/phz/bg #137'648– SF/PL –Avril 2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 104-2023**
 Séance du 25 avril 2023

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement complémentaire de 140 000 F pour la réalisation des travaux d'assainissement et de transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates

Vu la délibération D 31-2021 votée au Conseil municipal le 18 mai 2021 relative aux travaux d'assainissement et de transformation du bâtiment sis aux chemins Vers 1 / Vuattes 1 et l'utilisation complète de son budget,

vu la demande de la commission Environnement et infrastructures de proposer une végétalisation du site,

vu la nécessité de protéger des intempéries et des surchauffes estivales l'entrée du service de la Police municipale sise chemin de Vuattes 1,

vu la nécessité de pouvoir disposer d'un espace fermé extérieur pour les vélos des services de l'administration communale présents sur le site,

vu le fait que les éléments précités n'étaient pas envisagés au moment de la dépose de la délibération D 31-2021,

vu l'exposé des motifs EM 104-2023, d'avril 2023, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

7. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de 140 000 F destiné à compléter le crédit d'engagement voté le 18 mai 2021 pour financer la réalisation des travaux d'assainissement et la transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates.
8. D'amortir la dépense énoncée au point 1 selon les mêmes modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 18 mai 2021.

SCA/VLM/phz/bg/# 138'446 – SF/PL – 25.4.2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 105-2023 P**
 Séance du 25 avril 2023

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 400 000 F pour la réalisation de travaux d'optimisation énergétique des chaufferies et de mise en place de Certificats Energétiques Cantonaux des Bâtiments (CECB) des immeubles du patrimoine financier (PF) de la Commune de Plan-les-Ouates

Vu la motion M2520 « une réponse politique à l'appel des jeunes pour sauver le climat » adoptée par le Grand Conseil le 18 octobre 2019,

vu l'urgence climatique décrétée par le Conseil d'État le 4 décembre 2019,

vu les objectifs et la cible de réduction des gaz à effet de serre du Plan Climat Cantonal (PCC) 2030,

vu les objectifs et la cible de réduction des gaz à effet de serre du Plan Directeur Energie (PDE) 2020-2030,

vu la demande de la participation des communes pour l'atteinte des objectifs climatiques dans l'axe 7 du PCC 2030,

vu la motion M 22A-2019 « Plan climat communal : il y a urgence à agir » adoptée le 28 janvier 2020 par le Conseil municipal de Plan-les-Ouates,

vu la délibération D 182-2019 votée le 10 décembre 2019 par le Conseil municipal de Plan-les-Ouates pour la réalisation du plan décennal d'assainissement technique et énergétique des bâtiments du patrimoine administratif (PA) et du patrimoine financier (PF) 2020-2030,

vu l'article 12Q du Règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn) exigeant aux collectivités publiques de réaliser des Certificats Energétiques Cantonaux des Bâtiments (CECB),

vu l'exposé des motifs EM 105-2023, d'avril 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

18. D'accepter la réalisation des travaux d'optimisation énergétique des chaufferies et de mise en place de Certificats Energétiques Cantonaux des Bâtiments (CECB) des immeubles du patrimoine financier (PF) de la Commune de Plan-les-Ouates.
19. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 400 000 F destiné à financer ce projet, dont à déduire les recettes estimées :
 - a. Participation de 34 200 F du programme éco21 des SIG
 - b. Participation de 12 000 F pour la réalisation des CEB Plus par le canton
20. De comptabiliser la dépense brute prévue de 400 000 F dans le patrimoine financier.

SCA/NF/VLM/phz/bg /#137'762– SF/PL – avril 2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 106-2023 P**
 Séance du 25 avril 2023

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 270 000 F pour l'étude en vue de la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble F de la pièce Ea du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu le PLQ N° 30'043 dit du « Rolliet » adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 et définissant un bonus de 5% de droits à bâtir pour réaliser des surfaces destinées à la vie de quartier en rez-de-chaussée des immeubles du périmètre,

vu les différentes opérations de logements prévues sur le quartier du Rolliet et les premières demandes d'autorisations de construire pour les îlots A, B, C, D, E et I, représentant déjà un ensemble d'environ 650 logements sur les 1 000 logements prévus,

vu les attentes des familles en matière d'institutions de la petite enfance et la volonté communale de proposer des places d'accueil pour répondre aux besoins des nouveaux habitants des Cherpines par la création de deux crèches au Rolliet,

vu le manque de places dans les institutions de la petite enfance existantes sur la Commune,

vu la répartition des droits à bâtir issus de ce bonus de 5% dans les rez-de-chaussée des différents immeubles du PLQ,

vu la convention opérationnelle signée le 7 novembre 2022 entre le Canton, la Commune et les Maîtres d'ouvrages privés définissant notamment la répartition des frais d'études et de réalisations des surfaces 5% entre les différents Maîtres d'ouvrages,

vu le projet de programmation des surfaces 5% établi par la chambre d'économie sociale et solidaire et validé par les différents Maîtres d'ouvrages, dont la Commune, en décembre 2022 qui prévoit la réalisation de deux crèches de 32 places, dont une se situera dans la pièce Ea, au rez-de-chaussée de l'immeuble F et la seconde dans la pièce Eb, au rez-de-chaussée de l'immeuble B,

vu la volonté communale de répartir les deux crèches dans les surfaces 5% des deux pièces urbaines Ea et Eb du PLQ Rolliet,

vu l'opportunité de pouvoir concevoir une nouvelle structure d'accueil à prestations élargies (crèche) en profitant de la réalisation d'un projet immobilier de la Commune dans les îlots F et H2, s'inscrivant dans le plan localisé de quartier (PLQ) du Rolliet,

vu l'exposé des motifs EM 106-2023, d'avril 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

21. De procéder à l'étude en vue de la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble F de la pièce Ea du quartier du Rolliet aux Cherpines.
22. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 270 000 F, destiné à financer cette étude.
23. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
24. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
25. Au cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/LP/VLM/phz/bg/#137'957 - SF/PL - Avril 2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 107-2023 P**
Séance du 25 avril 2023

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 260 000 F pour l'étude en vue de la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble B de la pièce Eb du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu le PLQ N° 30'043 dit du « Rolliet » adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 et définissant un bonus de 5% de droits à bâtir pour réaliser des surfaces destinées à la vie de quartier en rez-de-chaussée des immeubles du périmètre,

vu les différentes opérations de logements prévues sur le quartier du Rolliet et les premières demandes d'autorisations de construire pour les îlots A, B, C, D, E et I, représentant déjà un ensemble d'environ 650 logements sur les 1 000 logements prévus,

vu les attentes des familles en matière d'institutions de la petite enfance et la volonté communale de proposer des places d'accueil pour répondre aux besoins des nouveaux habitants des Cherpines par la création de deux crèches au Rolliet,

vu le manque de places dans les institutions de la petite enfance existantes sur la Commune,

vu la répartition des droits à bâtir issus de ce bonus de 5% dans les rez-de-chaussée des différents immeubles du PLQ,

vu la convention opérationnelle signée le 7 novembre 2022 entre le Canton, la Commune et les Maîtres d'ouvrages privés définissant notamment la répartition des frais d'études et de réalisations des surfaces 5% entre les différents Maîtres d'ouvrages,

vu le projet de programmation des surfaces 5% établi par la chambre d'économie sociale et solidaire et validé par les différents Maîtres d'ouvrages, dont la Commune, en décembre 2022 qui prévoit la réalisation de deux crèches de 32 places, dont une se situera dans la pièce Ea, au rez-de-chaussée de l'immeuble F et la seconde dans la pièce Eb, au rez-de-chaussée de l'immeuble B,

vu la volonté communale de répartir les deux crèches dans les surfaces 5% des deux pièces urbaines Ea et Eb du PLQ Rolliet,

vu l'opportunité de pouvoir concevoir une nouvelle structure d'accueil à prestations élargies (crèche) en profitant de la réalisation d'un projet immobilier de la Commune dans les îlots F et H2, s'inscrivant dans le plan localisé de quartier (PLQ) du Rolliet,

vu l'exposé des motifs EM 107-2023, d'avril 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

26. De procéder à l'étude en vue de la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble B de la pièce Eb du quartier du Rolliet aux Cherpines.
27. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 260 000 F, destiné à financer cette étude.
28. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
29. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
30. Au cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/LP/VLM/phz/bg/#137'959 – SF/PL - Avril 2023

Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 108-2023**
Séance du 25 avril 2023

1.

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement complémentaire de 501.40 F pour l'acquisition d'un lot de PPE dans l'immeuble « Skylab », d'une surface brute de plancher de 200 m² à Plan-les-Ouates, en vue d'y installer la centrale de mobilité et de créer une surface de bureaux

Vu la délibération D 54A-2013 votée par le Conseil municipal le 19 mars 2013, décidant l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1 200 000 F pour financer l'acquisition d'un lot de PPE d'une surface nette de 200 m² dans l'immeuble « Skylab », sis dans le périmètre de la ZIPLO – parcelles dites de « la Piscine », avec pour objectif de pouvoir y installer diverses activités, délibération approuvée par le Département compétent le 7 mai 2013,

vu la résolution R 07-2021 approuvée par le Conseil municipal le 28 septembre 2021, permettant d'utiliser le solde de 252 478.68 F restant sur le compte de la D 54A-2013, afin d'équiper les locaux en vue d'y installer la centrale mobilité et de créer une surface de bureaux,

vu le décompte des coûts bruts totaux s'élevant à 1 200 501.40 F, respectivement à 252 980.08 F, laissant apparaître un dépassement de 501.40 F,

vu la participation de tiers pour la somme de 12 202.40 F,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de 501.40 F destiné à couvrir le dépassement sur le crédit d'engagement voté le 19 mars 2013 pour financer l'acquisition d'un lot de PPE d'une surface nette de 200 m² dans l'immeuble « Skylab », en vue d'y installer la centrale mobilité et de créer une surface de bureau.

SCA/VLM/phz/bg #137'958 SF/PL – 25.4.2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 109-2023 P**
 Séance du 25 avril 2023

PROJET DE DELIBERATION

relatif à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2022 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre

Vu que conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres d et f de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'article 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2022 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2022 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2022 pour un montant :
 - de 125 291 210.60 F, dont à déduire les imputations internes de 10 354 562.35 F, soit net **114 936 648.25 F** aux charges
 - et de 126 220 745.07 F, dont à déduire les imputations internes de 10 354 562.35 F, soit net **115 866 182.72 F** aux revenus,
 - l'excédent de revenus s'élevant à **929 534.47 F**
 Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante :
 - résultat opérationnel de 3 023 502.52 F
 - et résultat négatif extraordinaire de 2 093 968.05 F

3. D'approuver le compte des investissements 2022 pour un montant :
 - de 12 171 414.88 F aux dépenses
 - et 5 285 212.50 F aux recettes,
 - les investissements nets s'élevant à 6 886 202.38 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2022 totalisant à l'actif et au passif un montant de 624 677 612.15 F.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2022 pour un montant total de 36 521 946.82 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
- 6.
7. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
- 8.
9. D'alimenter le fonds de rénovation des immeubles locatifs à raison de 900 000 F valeur 1^{er} janvier 2023.

Annexe : comptes annuels 2022 dans leur intégralité

SF/PL – 20.04.2023 – PLO #140244